



FOR SALE the following VALUABLE PROPERTY, belonging to the Subscriber, for which indisputable titles will be given, viz:—

1st.—A House and Lot in Platon Street, Three-Rivers, formerly the Property of Philip Burns, Esq., for which a Sheriff's title can be given. The House is about 50 feet by 22, and is one of the most convenient and best stands for business in the Borough, having excellent Cellars, Store, Fire-proof, Vault, Stable, &c.

SAW MILL AT ST. PIERRE.—To let, the fine Saw Mill on the River Duchéne, in the parish and seigneurie St. Jean d'Echeillon, district of Quebec, about twenty arpents from the St. Lawrence, driving three saws, together with all the appurtenances, two wooden buildings for the use of the persons employed at the mill, stabling and other convenient dependencies; the whole in good condition and erected in 1827.

There is a good road to carry the timber to the St. Lawrence, and it may be brought down without expense by the river on which the Mill is built. The St. Lawrence, in this part of it, affords a good and safe anchorage, for vessels from sea, which may load with timber at any season of the navigation.

The undersigned proprietor offers to furnish for the use of the Mill during the ensuing season, from 10,000 to 11,000 saw logs. Easy conditions of payment, with security, will be given. For further information apply to the undersigned at St. Pierre-le-Beccquet, or to Mr. FRS. BUTEAU, merchant, Lower-Town, Quebec.

JOS. DIONNE.

FOR SALE, the S one House of three stories, No. 10, Cal-de-Sac, Lower-Town, belonging to the undersigned, bounded on one side by the Assignis of Pierre Lefrançois, and on the other side by the property of M. Lassierais. The terms may be known on application to Mr. A. Campbell, Notary, or to the proprietor.

N. B.—If the House is not sold before the 20th January next by private bargain, it will be put up at public sale. The terms of payment will in that case be one-fourth on signing the deed, and the remainder by periods. A title by décret volontaire will be given to the purchaser. A title by décret volontaire will be given to the purchaser.

R. D.

TO LET, the MILL and SAW MILLS at Indian Lorette. Apply to the Commissioner at this Office or to LOUIS PANET, Esq. N. P. agent for the Estates. Office for the Management of the Jesuit's Estates. Quebec, 17th Sept. 1829.

REAL ESTATE PROPERTY FOR SALE, on advantageous terms, viz: the following Houses and Lots belonging to Mrs. Widow Pierre Garnier.

1st. The Lot and House in the Upper-Town of Quebec, Faubrique street, lying between the properties of Messrs. Gordon Horan, representing Sauvageau, and that of Francis Defoy, as representing Turgeon.

2d. The Lot and House also in the Upper-Town, on Laval street, bounded to the south-west by the assignis Marchet, and to the north-east by the assignis Leclerc.

Incontestable titles will be given. Apply to LOUIS PANET, Notary. 19th Nov. 1829.

FOR SALE or TO LET, and possession given on the 1st of May next, the HOUSE belonging to the Honble. Judge Vallières de St. Réal.

Also, for sale, belonging to the same, the property in St. John's suburb, occupied by Mr. Prendergast, containing 20 emplacements, or a less part, at the option of the purchaser. Also, for sale, belonging to the same, an emplacement of an arpent square, near the St. Foy church, upon the land of one Landry, facing the highway.

To be granted, emplacements on the Côteau Ste. Geneviève. Also, for sale, a large lot of land or emplacement adjoining the Lauzon wharf, Pointe Lévi, together with the wharf built thereon. Apply to IGNACE GAGNON, Notary. 19th Nov. 1829.

TO LET.—The lower part of the House, No. 1, St. John street, at present occupied by Messrs. Edwin Lyman & Co.—Possession to be given on the 1st May next.

Apply to FRANCIS BELANGER, Notary. 12th Nov. 1829.

WINE, GROCERIES, &c., &c. for sale by the Subscribers, at Gaudin's Wharf, consisting of:—

Port, Sercial, Tinto, Malmsay, L. P. Madeira, Caracalla, Bucellas and Teneriffe Wines in pipes, hogsheads and quarter casks, superior Sparkling and Still de Perdre Champagne, Claret, Sauterne, Montrachet, and Hock in cases of 5 and 6 dozen each. French clarified Vinegar in hogsheads, English Soap, Shot assorted numbers, Leaden Bullets, Sheet Lead, Sheet Iron, Tin Plates, I. C. Nails assorted, best White Lead, Red Lead, Antirust Paint, Lamp Glass, English Cheese, Macaroni and Vermicelli, Anchovies, Capers, Sugar Candy.

Also, 500 Quinets Dry Codfish, 2000 Minots coarse Salt, 30 Barrels Caplins, and Drafts on New-York for sale. H. LEMESURIER & Co. Quebec, 21st Sept. 1829.

BRANDY, SHERRY, &c. &c.—For sale by J. & J. M. FRASER

FIFTY casks Barclay's Porter, per British Sovereign, from London, } per do. 10 hhdts. real Cognac brandy, } 6 casks fine old bottled sherry, } per do. 55 casks Doy & Martin's japan blacking, per do. 6 casks superior bottled port, } 2 cases champagne.—2d Nov.

FLOUR FOR SALE, by THOS. CRINGAN & Co. St. Peter Street.

500 Barrels Superfine Flour 500 do. Fine do. 500 do. Superfine Sour do. Quebec, 16th February 1829.

JAMES HAMILTON & Co. have now arrived to them by several vessels, which they offer for sale on moderate terms, viz:

800 whole and half boxes yellow soap, 20 cases plate hats, 10 cases navy blue prints, 45 cases cotton & muslin per ts 250 yards royal printing paper, 20 reams imperial, 600 ditto port and fastop, 600 ditto assorted 40 post, 400 ditto large brown paper, 300 ditto tea paper, 100 ditto blue demy, 100 ditto printing demy, 150 coils best patent cordage, 75 bolts canvas, 5 pipes branly, 6 Hogsheads Claret, 4 hogsheads Madeira, 4 ditto Sherry, 2 ditto Teneriffe 15 cases superior quality Irish linen, 5 cambooses, 20 metal weights, 56 lbs. each, 1 crab winch, Lachyma Christi & claret wines in bottles, 4 cases worsted comforters. Also, 400 barrels pot and pearl ashes, 8000 bright spruce deals.—18th May 1829.

NOTICE.—The Public are hereby informed that the Subscriber having taken his son into copartnership, the business will in future be carried on under the firm of THOS. & JAS. MACKIE.

Who have for sale, 20 mille White Oak puncheon Staves 50 do do dressed and heading 10 do barrel do 200 W. O. pun. packs 200 R. O. do do 50 New Rum puncheons 250 pairs ready made Ash Oars 200 do rough do &c. &c. &c. The above articles are of the best quality. Quebec, 6th May 1829. THOS. & JAS. MACKIE.

CANVASS, CORDAGE & WINES.—For sale by H. ATKINSON—

200 Bolts Canvass, 1 to 7, 100 Bolts half bleached ditto, 10 Tons excellent Cordage, of all sizes. A large assortment of superior French Wines.—Oct. 22. A Cordage, Seaming Twine, and a few Bales of best Canva for sale by JAMES HAMILTON & Co.

FOR SALE by the Subscribers,

250 kegs White Lead; 90 bolts best Canvas; 15 cases Linens; 5 bales worsted Comforters; 5 cases Muslins; 7 cases Hats; 9 cases foolscap, Folt, and Letter Paper; 300 reams Printing Paper; 5 Cambooses 20 metal Weights 56lb each; Crab Winch; 20 Saucoupans.

Also, the following Wines, 5 hhdts. Claret; 2 ditto Madeira; 2 ditto Teneriffe, and a variety of other articles, which will be sold low to close sundry engagements. JAMES HAMILTON & Co. Quebec, 25th March 1829.

RUM, &c.—For Sale, by Forsyth, Walker & Co.,

THE CARGO of the ANNE & MARY, from Demarara, consisting of 500 puns. Rum, common proof, 100 do do very strong, 60 hhdts do.—In Store— Muscovado Sugar, in hhdts and bbis, Best Green Coffee, in bbis, Flour, Superfine, Fine and Middlings.—2d Decr.

HOUSE OF ASSEMBLY, 24 February, 1810.

RESOLVED, That after the close of the present session here any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridge or Bridges, for the regulation of a Common, for making of any Turnpike Road, or for granting to any individual or individuals any Exclusive Rights or Privileges whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament, or the like purpose, notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the Newspapers of the district, if any is published therein; and also by a notice affixed at the Church door of the Parish in which such application may affect, or in the most public place where there is no Church, during two months at least, before such Petition is presented.

12th March, 1817. RESOLVED, That hereafter this House will not receive any Petitions for private Bills after the first fifteen days of each Session, 22d March, 1819.

RESOLVED, That after the present session, before any Petitions praying leave to bring in a private Bill for the erection of a Toll Bridge, is presented to this House, the person or persons proposing to Petition for such Bill shall upon giving the notice prescribed by the Rule of the third day of February, one thousand eight hundred and ten, also, at the same time, and in the same manner, give notice, stating the Toll which they have intended to ask, the extent of the Abutments or Piers for the passage of Halls and Vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw Bridge or not, and the dimensions of such Draw Bridge.

Thursday, 4th March, 1824. RESOLVED, That any Petitioner for an exclusive Privilege, do deposit in the hands of the Clerk of this House a sum of twenty-five pounds, before the Bill for such exclusive privilege go to a second reading, towards paying part of the expense of the said private Bill, which sum shall be returned to the Petitioner if they do not obtain the passage of the law.

(A Post.) Wm. B. LINDSAY, Clk. Ass. The Editors of Gazettes and other Newspapers printed in this province are requested to insert above in their respective papers in both languages until the next meeting of the Legislature.

NOTICE.—The undersigned will apply to the Provincial Legislature at its next Session for the privilege of establishing a ferry on the Rivière des Prairies, between the islands of Montreal and Ile Jésus, and vice versa, with two or more Horse Boats, at that part of the Island of Montreal in the parish of St. Laurent, commonly called l'Abord a Plouff, and the Ile Jésus opposite to it.

They will petition the Legislature for the exclusive privilege to an extent of ten arpents above and below the place of embarkation on the Rivière des Prairies at the aforesaid places. They will pray to be authorized to levy the following tolls:— For each coach or four wheeled carriage, laden or unladen with a driver and four persons or less, drawn by four horses or other beasts of burden, ten pence.

For each waggon or other four wheeled carriage, eight pence. For each two wheeled chaise, catclic, cabriolet, cariole, or other similar carriage, with the driver and two persons, or less, drawn by two horses or other draft animals, five pence.—Drawn by one horse or other beast four pence. If the carriage is laden with firewood for the Montreal Market, three pence.

For each foot passenger one penny. For each horse, mare, mule or other like animal two pence. For each person on horseback, three pence. For each bull, ox, cow or other horned cattle of whatever kind one penny half-penny.

For each pig, goat, sheep, calf or lamb, one half-penny. PASCHAL PARSILLIER LACHAPELLE. FRANCOIS KENNEVILLE. Montreal, Dec. 1, 1829.

PUBLIC NOTICE.—EUSTACHE NICHOLAS LAMBERT DUMONT, Esq. Seigneur of St. Eustache, will apply to the ensuing Parliament to obtain the privilege of erecting a TOLL BRIDGE, with sufficient space between the Pillars to allow the passage of large rafts, and a Draw Bridge, when it is found necessary, on the Rivière des Prairies, between the Island of Montreal and Ile Jésus, at or near the large point commonly called l'Abord a Plouff, between the parishes of St. Laurent and St. Martin, with a Toll-house above and below the said Bridge, and will demand for Toll the following rates:— For every four wheeled Carriage or vehicle of luxury, two shillings and six pence. For every Carriage, Gig or Cariole, drawn by two horses, one shilling and eight pence; drawn by one horse, one shilling and four pence. For every Cart, Sleigh or other similar vehicle drawn by two horses or other beasts of burden, one shilling and three pence; drawn by one horse or other beast, one shilling. For every person on foot, ten pence. For every person on horseback, seven pence halfpenny. For every Bull, Ox, or Cow, three pence. For every Goat, Sheep, Calf or Pig, two pence. St. Eustache, 8. pt. 5, 1829.

PARLIAMENTARY AGENCY.—The UNDERSIGNED offers his services to all who may have any occasion for his agency, during the ensuing Session of the Provincial Parliament, in drawing up and engrossing petitions and memorials suggesting the best means of success, and of promoting their objects; in drafting bills and reports, and making up accounts and statements, that may be required to be presented to both Houses, or to their respective Committees. All letters to be post paid. Quebec, 7th December 1829. S. H. WELLCOCKE. Office at Mr. Plante's, N. P. Basile street.

QUEBEC BANK.—Public Notice is hereby given, that the remaining amount (unpaid) to complete the payment of the full amount of the Capital Stock of the Quebec Bank under its Charter, is required to be paid into the Bank, by two equal instalments, viz: Ten per centum (or two pounds ten shillings per share) on the 1st February next. Ten per centum (or two pounds ten shillings per share) on the 1st August next. By order of the Directors, Quebec, 1st Dec. 1829. NOAH FRERER, Cashier.

EVENING SCHOOL.—P. C. FOY has removed his Evening School to Champlain Street, in the upper part of Mr. McAvoy's house, where he will teach English Grammar, Book-keeping, Geometry, Sienography, Navigation, and the several other branches of the Mathematics, on the most approved systems. Rates per quarter, from 5 to 6 dollars.—Quebec, Dec. 1st 1829. N. B.—Hours of attendance, from 6 to 9, and will teach five nights each week.

THE Undersigned having been duly named Curator to the Estate of the late J. BE. MARTINEAU, in his life time merchant of this place, requests all persons indebted towards the said Estate to pay without delay, and those who may have claims against it to send them in properly authenticated as soon as possible. GEORGE WELLING, Curator, Quebec, 12th August 1829. Briard street.

REMOVAL.—McLEAN & ECKART have removed to the new House lately built by Mr. F. Buteau St. James street, near Atkinson's wharf.—Quebec, 4th May.

THE Undersigned being appointed Testamentary Executors of the late Dame ANCELITE CHAMBERLAND, Widow William Measam, give notice to those who have accounts against the estate to present them for settlement, and such as are indebted to it to make payment without delay. GEORGE WELLING, JOS. MEASAM. 15th April 1829.

THE Subscribers, Executors of the late Honorable William Burns, hereby require all persons indebted to the deceased, to pay their respective accounts to the Honorable John Stewart, one of the subscribing Executors, who is duly authorized to receive the same and grant acquittances—and those who have claims against the said William Burns are requested to lodge them with the said John Stewart for settlement. J. W. WOOLSEY, M. BELL, J. STEWART. 12th October 1829.

BUTTER.—One hundred and fifty tinets excellent Fresh KAMOURASKA BUTTER, for sale by STEIN & GERS. 14th Dec. Hanover Horse, St. John's suburbs

ROBERT CAIRNS, Merchant Tailor, respectfully informs his friends and the public in general, that he has received his usual supply of Goods in his line, which he will make up in the most fashionable manner for cash or approved credit. He also wishes to inform them, that he sends in his accounts regularly, on the 1st of May and 1st October, and expects them to be paid at these periods; as he is determined to do business on no other condition. He has also to request all those who have received their accounts to make immediate payment.—Quebec, 16th July 1829.

BOOKS received by the Ottawa and British Sovereign, for sale by NELSON & COWAN, 3, Mountain-Street, viz:—

- Howard's Lady Jane Gray, and her times, with an accurate portrait, and numerous cuts, 8vo. boards, 10s. 0d. Boyle's Universal Chronologist and Historical Register from the creation to the close of 1825, with a beautiful coloured historical chart, 2 vols. 8vo. boards, 20s. 0 Graham's Journal of a voyage to Brazil and residence there during the years 1821-2-3, including an account of the Revolution which produced the independence of the Brazilian Empire, with fine plates, 4to. boards, 22s. 6 Journal of a residence in Chile, during the year 1822, & a voyage from Chile to Brazil in 1825, by Maria Graham, fine plates, 4to boards, 25s. 0 Burchell's travels in Southern Africa, with an interesting new and beautifully coloured map, its size 36 inches by 50, ornamented with 60 large and small engravings many of which are richly coloured, 4to. extra boards, 35s. 0 Public Characters, in Nos. with portraits, at 6d each. Head's Forest scenes in the wilds of Canada, boards, The Imperial Encyclopedia, or Dictionary of the sciences and arts, comprehending also the whole circle of Miscellaneous Literature, with a great number of fine engravings, 4 vols. 4to. boards, £5 0 Dr. Woodville's Medical Botany; containing systematic and general descriptions with plates of all the medicinal plants, indigenous and exotic. Second edition, with 210 engravings from drawings by the celebrated Mr. Sowerby, beautifully and correctly coloured after nature, 4 vols. 4to. boards (published at £12) £6 0 Tale's elements of commercial calculations, 2 vols. 8vo. boards, 8s. 0 Gifford's life of Pitt, portrait, 6 vols. 8vo boards, 49s. 0 Universal History of Christian Martyrdom, with numerous engravings, 8vo boards, 14s. 0 Bowyer, on the new Testament, 4to bound in calf, 21s. 0 Curran's Speeches, 8vo bound in calf, 17s. 6 Buchanan's detection of the actions of Mary Queen of Scots.—Printed in 1721, 10s. 0 The Amateur's Pocket companion, 7s. 6 Cochran's pedestrian Journey through Russia and Siberian Tartary, with portraits, &c. vols. c. 8vo. boards, 15s. 0 The sufferings of the Picard family after the shipwreck of the Medusa, 6s. 0 Adventurers of British Seamen, 6s. 0 Voyages and Excursions on the east coast and in the interior of central America by Orlandus W. Roberts, 6s. 0 Converts from Infidelity, 6s. 0 Bonnycastle's Mensuration Algebra Graglia's Italian Dictionary Parisini's Italian Grammar History of the war in the Peninsula and in the South of France from 1807 to 1814, by Lieutenant Col. Napier h. p. 454 Regt. with engraved plans of battles, 2 vols. 8vo. boards, 7s. 0 Cruikshank's London Characters Cumberland's Plays and Farces in numbers Goldsmith's History of England for Schools of Rome Wonostroch's Recueil choisi Lévizac's French and English Grammar Langue Françoise, 2 vols. Cook's Oracle House Keeper's Oracle Dalrymple's Practice of Cookery Robinson's Grammar of History Morrison's Book Keeping. Trial of the Rev. Edward Irving, M. A. Murray's Reader Introduction Grammar abridged.—Quebec, Nov. 19, 1829.

THE Commissioners of the Canada Company hereby give notice, that they have received the necessary authority, under the provisions of the act of Parliament, 6th Geo. 4, cap 51, to execute Deeds to all persons who have purchased lands from them, and are entitled to the same. It is trusted the above notice will dispel all doubts which may have been hitherto created, respecting the security of purchasers under the Company.

The Editors of such Papers as have been in the habit of inserting the Company's Advertisements will please publish the above notice of three months. Canada Company's Office, York, 7th Oct. 1829.

NOTICE is hereby given that the proprietors of THE MONTREAL TOW BOAT COMPANY, will apply to the Legislature next Session for an Act to incorporate them under the Title of the Montreal and Quebec Steam Navigation Association. By Order, JOHN TORRANCE, Agent and Treasurer. Montreal, 10th Nov. 1829.

NOTICE.—The business heretofore carried on by the subscribers, under the firm of MELVIN & BARNES, is this day dissolved by mutual consent: all those indebted to the said Firm are requested to make immediate payment to Robert Melvin, who is duly authorized to grant discharges and to settle all the affairs of the copartnership. ROB. MELVIN, JAMES BARNES. Quebec, 18th Nov. 1829.

POSSESSION of the Estate, Under Patent, of Capt. E. G. DOUGLAS, situated in the Townships of Aston, District of Three-Rivers, on the N. E. branch of the Nicolet; and on St. George road, 19 miles distant from the St. Lawrence, consisting of more than 800 acres, 180 of which under cultivation with a dwelling-house, out-houses, a store, a stable 67 feet long, two good barns, a grind and saw-mill, an Inn, with stable for twelve horses, the ferry with a good scow, and a chapel to be given immediately for the space of 30 many years, and for the sum of £ easy terms will be given for a part of the payment, or on such other condition which any person wishing to purchase may propose. Oct. 15, 1829. A. G. DOUGLAS.

OLD LINE OF LIVERPOOL PACKETS. TO SAIL ON FIRST AND SIXTEENTH OF EVERY MONTH. SHIP PACIFIC. R. CROCKER, master; to sail 1st of 12th month, (December.) SHIP BRITANNIA. H. MARSHALL, master; to sail 16th of 12th month, (December.) SHIP NEW-YORK. THOS. BENNETT, master; to sail 1st of 1st month, (January.) SHIP MANCHESTER. WM. SKETCHLY, master; to sail on the 16th of 1st month, (January.)

The Liverpool Packets having met with general approbation and support, the owners of them have concluded to add to the number of vessels employed in that establishment—and they now intend that the following ships shall sail between New-York and Liverpool, in regular succession, twice in each month, from each port leaving both New-York and Liverpool on the 1st, and 16th of every month throughout the year, viz:

- SHIPS. MASTERS. W. THOMPSON J. G. Maxwell, CALEDONIA, Hugh Graham, CANADA, James Rogers, FLORIDA, Joseph Tinkham, PACIFIC, R. R. Crocker, BRITANNIA, Chas. H. Marshall, NEW-YORK, Thomas Bennett, MANCHESTER, William Lee.

These ships were all built in New-York, of the best materials, and are coppered, and copper fastened. They are very fast sailers; their accommodations for passengers are uncommonly extensive and commodious, and they are commanded by men of great experience.

The price of passenger tickets, in the Cabin, is now fixed at thirty guineas, for which sum passengers will be furnished with Beds and Bedding, Wine and Stores of the best quality. For further particulars, apply to FRANCIS THOMPSON, ISAAC WRIGHT & SON, BENJAMIN MARSHALL, JEREMIAH THOMPSON, New-York, or to HORATIO GATES & Co. Montreal.

The decided preference generally given by passengers from the Canada, to the above old line of Packets is duly appreciated by the proprietors, and no pains nor expense will be spared in fully manning their vessels, with expert and experienced Officers, Seamen, Servants, &c. &c.; That not only safety (as far as depends on human skill and exertion,) but also comfort shall be ensured to passengers. H. G. & Co.

Montreal, Dec. 24.—At a Special Meeting of the Montreal Committee of Trade, held yesterday, on account of the intelligence from London respecting the negotiations said to be pending there for opening to the United States a direct intercourse with the British West Indies and Demerara, the following Resolutions were passed unanimously:—

Resolved, That the intelligence communicated to this Committee of the commencement at London of negotiations between His Majesty's Government and the United States for the free navigation of the St. Lawrence, gives great and just cause to fear, that the interests of these Colonies, so distant from the observation of His Majesty's Ministers may be successfully misrepresented, and that the protecting system of intercourse which now exists and binds them together in beneficial union among themselves, and with the United Kingdom, may be weakened, to the irreparable injury of the general interests of the Empire.

Resolved, That the settlement of the North American Provinces, as well as the Trade thereof, has been greatly impeded by the uncertainty and instability of the commercial regulations of the Mother Country, and the changes suddenly made in her Colonial Policy, without giving time for a fair representation of the circumstances, the growing population, and increasing resources of these Colonies.

Resolved, That after a long course of vacillating policy since the Treaty of Ghent, these Colonies, by persevering efforts, and representations, made through the medium of the Colonial Authorities, and through private agents, sent at great expense to the seat of the Imperial Government—saw with satisfaction and gratitude the adoption, in the year 1825, of a system of regulations well calculated to promote the general prosperity, and which induced enterprising associations and individuals, to embark their capital in the improvement of inland navigation, and the formation of extensive establishments, with a view to furnish to the British West India Islands, and Demerara, those supplies which they had previously drawn chiefly from the United States.

Resolved, That these establishments of so much importance, made in the full confidence that the laws affecting the intercourse between the United States and the British West Indies would be permanent, require time, before their value in developing the resources of these Provinces can be fully appreciated, and that any check given to them by a change or modification of the former course, as it now exists, would be attended with serious losses, and inconveniences to individuals, and render comparatively useless the important works now in progress to facilitate inland communication.

Resolved, That in the opinion of this Committee, the concessions which the United States wish to obtain, cannot be compensated by any equivalent which they can offer, commensurate with the evils which would be inflicted on Great Britain through her North American Colonies. No modification of the Tariff Law ought to be viewed in the light of an equivalent, for that is a measure only injurious to themselves, and a conviction of this truth is about to occasion its repeal or alteration. The West Indies would derive comparatively little or no advantage from the change, inasmuch as there are now raised, in various States of the Union, nearly all the productions of these Islands; while the increasing intercourse and consumption of Canadian and West India products, so mutually beneficial, would be materially diminished; the employment of British Shipping, Seamen and Capital discouraged, the demand for British Manufactures lessened, and these Provinces rendered a less desirable asylum for the surplus population of Great Britain and Ireland.

Resolved, That in order to prevent such lamentable consequences, humble memorials and petitions be framed and transmitted to the Right Honourable the Secretary of State for the Colonies, expressing the alarm felt on the occasion, and deprecating in the strongest terms all temporary legislation on matters so deeply affecting the interests and general welfare of the British North American Provinces, now so intimately connected with the maritime power and glory of the British Empire.

Resolved, That with a view of representing the unreasonable pretensions of the American Government to a free navigation of the St. Lawrence, so contrary to the recognized law of nations, and of pointing out that no practical grievance is felt by the citizens of the United States from its remaining under the control of the British Government, it be shown to His Majesty's Ministers that the present warehousing system affords an outlet for the surplus produce of the United States on as favourable conditions as are compatible with the interests of the United Kingdom and these Provinces.

Resolved, That Petitions also be prepared containing similar statements of the case addressed to the three branches of the Provincial Legislature, praying them to transmit remonstrances to His Majesty against the apprehended change, in the present relations between the North American Colonies and British West India Islands and the United States.—(Herald.)

The result of the General Court Martial, held last winter in this city, for the trial of Assistant-Surgeon Stewart Chisholm, was officially made known here on Friday last, by the following appearing in the General Orders. As the case of Doctor Chisholm excited considerable interest at the time both with the military & civilians, we have copied into our columns the letter of General Lord Hill to His Excellency Sir James Kempt on the subject:—

His Excellency Sir James Kempt, Oct. 19, 1829.

Sir,—Having had the honor to lay before the King the proceedings of a General Court Martial, held at Montreal on the 11th of April, following, and continued by adjournment to the 18th of April, following for the trial of Assistant-Surgeon Chisholm, of the Ordnance Medical Department, who was arraigned on the undermentioned charges, viz:—

“For conduct unbecoming the character of an Officer, in being in a state of intoxication when on duty at Montreal, on the evening of the 22d Oct. 1827.

“2d. For conduct unbecoming the character of an officer, in being in a most disgraceful state of intoxication in the streets of Montreal, on the morning of the 25d Oct. 1827—he being, at that time under an arrest.

Upon which charges the Court came to the following decision:—

“The Court, after having most maturely weighed and considered the whole of the evidence in support of the charges exhibited against the prisoner, Assistant-Surgeon Chisholm, together with what he has adduced in his defence, the Court is of opinion that he is guilty of the first charge on which he has been arraigned.—With respect to the second charge, the Court is of opinion that the prisoner, Assistant-Surgeon Chisholm, is not guilty, the same not having been proved, and the Court does, therefore, acquit him thereof.

“The Court having found the prisoner, Assistant-Surgeon Chisholm, guilty of the first charge, the same being in breach of the Articles of War, the Court does, therefore, order him, the said Assistant-Surgeon Chisholm, of the Ordnance Medical Department, to be cashiered.

“From the very particular circumstances, however, under which the prisoner has appeared on his trial before the Court, he having been permitted to continue in the performance of his medical duties at the Island of St. Helens and elsewhere, for months subsequent to the period set forth in the charges; taking also into consideration his present length of service, and that he was permitted to retire with his large family, under the impression conveyed in the letter of his commanding officer, that he should be allowed to go upon half-pay. Under all these circumstances, the Court begs to be permitted to recommend the case of Assistant-Surgeon Chisholm, to the merciful consideration of His Majesty.

“The Court, having closed its proceedings, cannot but advert to the great length of time (upwards of sixteen months), that has elapsed since the period at which it has been alleged that the circumstances occurred upon which the prisoner has been brought to trial; this, together with the great number of witnesses examined before the Court, and the contradictory nature of the statements of several of them, has unavoidably extended the sitting to a length almost unprecedented.

“It will, however, be observed, that during the several adjournments (by which the trial of Assistant-Surgeon Chisholm was interrupted,) the time has not been lost, in as much as the Court has been occupied for a considerable portion of the intervening period with the trials of soldiers, arraigned before the Court under various charges.”

I have to acquaint you that His Majesty was pleased to approve and confirm the finding and sentence of the Court, but in consideration of the strong recommendation of the Court, and of the grounds on which that recommendation rests, His Majesty was further pleased to extend His most gracious pardon to the prisoner, Assistant-Surgeon Chisholm, and to command that he be placed upon an allowance equal to the half-pay of the rank he held previous to his restoration to full-pay.

You will, therefore, acquaint me with the day of the communication to the prisoner of His Majesty's pleasure, as from that day Assistant-Surgeon Chisholm will be placed on the allowance in question.—I have the honor to be, &c. &c. &c.

HILL,
Gen. Commander-in-Chief.

Lieut. Gen. J. Kempt,
Commander of the Forces, &c. &c. Canada.

No mention is made in any of the London papers that the free navigation of the St. Lawrence had also been made the subject of negotiation on the part of Mr. McLane.

The following are the only extracts of interest we have in our files:—

London, Nov. 17.—Despatches from Sir James Kempt, dated at Quebec, 5th ultimo, were received at the Colonial Office, last night.

The English Packet from Halifax, Oct. 21, arrived at Falmouth on 21 days on the 12th inst.

The Dublin Post and Freeman's Journal, are prosecuted for libels, relative to the late trials at Quebec.

Quebec papers of the 21st October, were received in London on the 22d.

London, Nov. 19.—Colonel Cockburn has left town for Honduras, of which colony he has been appointed Commandant.

The American Minister had interviews with the Duke of Wellington on the 19th and 20th.

The extensive store houses in Glasgow, belonging to Mr. Donaldson, cotton broker, were consumed by fire on the 20th, and it was unfortunately destroyed. Mr. D. had insurance on the building and property to the amount of £12,000.

General Gorth died in London on the 16th, aged 85. He was for many years the favourite equerry of the late King; it was this circumstance which brought him into that close and continual association with the Royal family which laid the foundation of some recent reports.

It is expected, on the meeting of Parliament, that the intended steam communication from Valentia, in Kerry, to America, will be carried into immediate execution. This desirable project will have the decided support of the Marquis of Lansdowne, the Knight of Kerry, and assuredly that of Mr. O'Connell.—(Clarke's Standard.)

London, Nov. 25.—We announced some days ago that apprehensions were entertained that the government were seriously thinking of throwing open the West India trade to the United States. There is now no doubt, extraordinary as it may appear, that such is the fact. The negotiations upon this subject have been going on *sub rosa*, for some months.

There is a report, we believe a correct one, that overland dispatches have been received from India, announcing the perfect restoration of harmony in the army, in consequence of an intimation that the new and obnoxious regulations would not be enforced.

Nothing has yet transpired at the Treasury as to the intended reforms in the Church Revenues, &c. by the Duke of Wellington, but it is fully understood that he contemplates some of importance, and involving a change in the mode of the Church Liturgy, may be fully relied on. The Archbishop of Canterbury, with whom the idea has been said to have originated, has, we are informed, been seriously occupied on the subject for some time past.

Letters from Naples, dated in the latter part of last month intimate that several of our countrymen, travelling in Italy, are about to direct their steps towards Greece, prompted by their ardour to visit the scenes of celebrated events. In this season the climate of Greece is temperate and healthy.

London, Nov. 24.—From the rumours in circulation, it is apprehended that Mr. McLane's negotiation is proceeding with a degree of success that threatens nothing short of absolute ruin to those who, on the faith of Mr. Canning's positive assurance, invested capital in the purchase of the West India trade, and the Islands with articles formerly furnished to America. While the Non-intercourse Measure was under consideration, at a conference with the merchants interested in our North American Colonies, it was specifically asked of Mr. Canning, whether the contemplated measure was to be considered as prospectively permanent; or as a temporary retaliation only of the blow meditated by the Tariff of the United States against British manufactures? The Minister begged, in reply, to be informed on what ground a question so directly indicating doubt of the future policy of Government had suggested itself. To this it was answered that a transfer of the intercourse between the West Indies and the United States to the British North American Colonies would occasion an important investment of capital in wharfs, ship yards, ships for shipping arrangements, and various other accommodations inevitably incidental to a commerce in bulky articles. In such investment, the British colonists and merchants would be fully embarked; but common prudence dictated the questions asked as to the permanency of the measure; for, if at any future period it should be found convenient to retract, and resume the old relations with the United States, the whole capital so invested by the British colonists, with every consequent improvement, would be totally lost, both to the suffering individuals and to the country, seeing that the proximity of the United States to our islands would bear the lumber and provisions out of the market. Mr. Canning expressed his satisfaction that the grounds of the question had been explained, as it afforded him an opportunity of stating, and the country, has already been carried, the propositions of Mr. McLane are said to have found a reception utterly inconsistent with every principle of sound policy.

Liverpool, Nov. 24th.—Mr. O'Connell is at present engaged in stirring up the people of Ireland to demand a Republic for the Union with Great Britain. He asserts that the interests of Ireland are both neglected and misunderstood in the United Parliament, and that it would promote the interest of the sister island to have an independent legislature.

Notice has been issued that the Irish Excise Board is to be abolished on the 5th Jan. The Irish Board of Customs is also to be dispensed with.—(Dublin Evening Post.)

Bucharest, Oct. 25.—We have nothing new from Giurgievo.—The Pacha still refuses to give up the places; and Gen. Luska-roff has not received any further instructions in consequence of his report to Count Diebitch. The force of the Russians before that fortress is 9000 men, one third of whom are unfit for service, in consequence of fevers and other diseases.

THE NAVIGATION OF THE ST. LAWRENCE TO THE SEA BY THE AMERICANS.

The Montreal Committee of Trade passed on the 25th inst., a series of resolutions (see Gazette) against granting free navigation of the St. Lawrence, and opening the West India Trade to the Americans, as being contrary to the recognized law of nations and the commercial interests of the Province. Jay's treaty of 1794, however, actually grants the free navigation to American citizens from Quebec upwards. Accidental circumstances only have prevented the clause from being enforced. Instead of being the recognized law that the Americans have not a claim to the navigation of the St. Lawrence, it appears to us clearly a natural right, and at any rate a fair subject of negotiation.

Negotiations regarding the free navigation of the St. Lawrence were renewed in 1825. They arose out of the settlement of the boundary line, and more particularly from the duties under the Canada Trade Act of 1825, which allowed the exporters of produce from those parts of the State of New-York adjacent to the waters falling into the St. Lawrence. The matter was brought by Mr. Richardson before the Legislative Council of this Province in 1824, and the address voted to His Majesty was communicated to the Assembly, which on the 1st of March refused to concur with the Council, yeas 2, nays 19. President Adams, notice of the negotiation in his Message appears to have suggested this Address in remonstrance. We can certainly find no good reasons to doubt that such a concession by Great Britain would in any wise be injurious to us, either if the navigation were limited by Quebec or the sea. The best policy for the Canada clearly is, to allow as much to pass down the St. Lawrence as possible. Every addition to the transit of productions is a real gain. Great Britain is the best judge how far a free navigation may injure the trade of the empire or the security of her possessions. We think that she will gain more by granting a free navigation to the sea than by refusing it. The greater intercourse with the populous countries south of the Lakes will tend to increase the sale of English manufactures, materially injure the vested interests of the United States in canals, and by all the operations attendant on the transit of goods largely benefit the Canada; and the latter, both from the large sums laid out on them, and the late liberal policy England wishes to see prosperous. Had a free outlet to American produce by the St. Lawrence been enjoyed by the U. States, it is very doubtful whether the Erie, Ogdensburgh and Champlain Canals and their numerous branches, would ever have been constructed. We must now contend with these channels of transport to the American seaboard, where, unlike our own, the markets are open to the trade of the whole world.

We have not learned upon what authority the information on which the Montreal resolutions are founded, rests. It is, however, likely to be correct. If we recollect well, Lord Goderich acquiesced in the claim as far as regarded the navigation above Quebec, and it is probable that the recent discussions on the subject and the irritated and depressed condition of the English manufacturing interests, have rather tended to confirm the views of the English administration, and disposed it to concede a good deal to the reduction of the U. S. tariff. It would be as easy for American vessels to pass in and out of the St. Lawrence without prejudice to English ships as they now arrive and depart from Halifax. Whenever they sailed to markets where the Colonies are protected, the cargoes would pay duty. The United States cannot now and for a long time will not be able to introduce their manufactures to the injury of English manufactures in Canada. The free navigation of the St. Lawrence by its citizens, will open their whole northern frontier to the introduction of English manufactures.

We are happy to see the nonsense of republican contagion, &c. discarded from these resolutions. Under the free operation of our constitution we have nothing to fear from contagion; it is only under its abuse that it might spread; and whether our intercourse is limited to the original inhabitants of Hudson's bay or the Russian and intelligence of the hosts of American citizens who throw themselves in every new channel opened to their commerce, rational freedom must very soon prevail on the whole continent of America: It is now indigenous to its soil.

The following officers compose the court martial on Deputy Commissary General Forbes in sitting in the Artillery Mess Room, viz:—Lt. Colonel Fleming of the 24th, president; Majors Baird 66th and Gordon 15th; and Captains Melhuish, (Engineers) Temple, Humphreys, Hope and Gage, 15th; Hon. C. T. Moncton and Townsend, 24th; Clarke, Kingsmill, Daniell and Wingfield 66th.

Capt. Fitzgerald, A-Jt. General's Department acts as Deputy Judge Advocate.

Mr. Forbes, has no legal adviser, but is attended by Messrs. Eppes and Ross of the Department.

Major Collin is attended by Andrew Stuart, Esqr. as counsel and Captain Elgise of the Artillery.

The charges are three in number, and in substance that Deputy Commissary General Forbes in using certain language respecting Major Collin and in being concerned in the publication of a pamphlet signed G. W. Aubrey, acted in a manner unbecoming the conduct of an officer and a gentleman.

The trial excites more general interest than is usual in Court Martials, on account of Mr. Forbes being an old resident of Montreal and Mr. Aubrey, (who is a civilian) having acted a prominent part in the business.

The Montreal Gazette printed by Mr. Armour of this day week tells us of an extraordinary truth that people prefer good to bad and takes that as an occasion to talk in its customary manner of our legislature. With a great disposition to improvement and to accuse others of the neglect of it, there may often be much ignorance of what has been done, and much stupid or ill-natured noise about improvement. The legislature voted last year £10 to each county agricultural society for the purpose of experiments with the low and high runner sleighs, and the weather had not permitted them to be made. Some think change always improvement, and to hurt prejudices even if known to be such and to affect capital against the wish of the proprietor, justice. Such persons are about as fit to advise or execute, as they are certain to be laughed at by people of common understanding or common knowledge of their country's affairs, whenever they write or speak about them.

This season, has been the most remarkable of those of many years past. On the eve of the 1st of January we have barely enough snow to wear winter carriages, and travellers who arrived yesterday from Montreal came down to Three-Rivers in summer vehicles. Last night we had a heavy fall of rain, and this morning the atmosphere was as mild as in the advanced stages of spring. This afternoon, the wind blows from the northward, and threatens us with severer cold. The thermometer has only been a little below zero twice this season.

We have been favoured with a statement, from a source which may be entirely depended upon, (and we publish it to-day) of the stock of lumber now in the Quebec market, compared with that remaining in the market at the close of the navigation last year. It will be seen that the present stock is very considerable, and of staves one half more than last year. This completely contradicts the statement made in a Miramichi paper that the Quebec market was bare of timber, and it will induce the dealers of vessels in the coastal trade from Great Britain next spring. We have struck off a few copies of the statement on letter paper, so that merchants may advise their correspondents of the fact.

STOCK OF LUMBER IN PORT, DECEMBER 1829.

Species	Quantity	Price	Remarks
White Pine	10000	25.54	5238
Red Pine	10000	15.00	10000
White Birch	10000	10.00	10000
Red Birch	10000	10.00	10000
White Spruce	10000	10.00	10000
Red Spruce	10000	10.00	10000
White Fir	10000	10.00	10000
Red Fir	10000	10.00	10000
White Hemlock	10000	10.00	10000
Red Hemlock	10000	10.00	10000
White Cedar	10000	10.00	10000
Red Cedar	10000	10.00	10000
White Cypress	10000	10.00	10000
Red Cypress	10000	10.00	10000
White Juniper	10000	10.00	10000
Red Juniper	10000	10.00	10000
White Yew	10000	10.00	10000
Red Yew	10000	10.00	10000
White Elm	10000	10.00	10000
Red Elm	10000	10.00	10000
White Ash	10000	10.00	10000
Red Ash	10000	10.00	10000
White Hickory	10000	10.00	10000
Red Hickory	10000	10.00	10000
White Walnut	10000	10.00	10000
Red Walnut	10000	10.00	10000
White Maple	10000	10.00	10000
Red Maple	10000	10.00	10000
White Sycamore	10000	10.00	10000
Red Sycamore	10000	10.00	10000
White Poplar	10000	10.00	10000
Red Poplar	10000	10.00	10000
White Birch	10000	10.00	10000
Red Birch	10000	10.00	10000
White Spruce	10000	10.00	10000
Red Spruce	10000	10.00	10000
White Fir	10000	10.00	10000
Red Fir	10000	10.00	10000
White Hemlock	10000	10.00	10000
Red Hemlock	10000	10.00	10000
White Cedar	10000	10.00	10000
Red Cedar	10000	10.00	10000
White Cypress	10000	10.00	10000
Red Cypress	10000	10.00	10000
White Juniper	10000	10.00	10000
Red Juniper	10000	10.00	10000
White Yew	10000	10.00	10000
Red Yew	10000	10.00	10000
White Elm	10000	10.00	10000
Red Elm	10000	10.00	10000
White Ash	10000	10.00	10000
Red Ash	10000	10.00	10000
White Hickory	10000	10.00	10000
Red Hickory	10000	10.00	10000
White Walnut	10000	10.00	10000
Red Walnut	10000	10.00	10000
White Maple	10000	10.00	10000
Red Maple	10000	10.00	10000
White Sycamore	10000	10.00	10000
Red Sycamore	10000	10.00	10000
White Poplar	10000	10.00	10000
Red Poplar	10000	10.00	10000
White Birch	10000	10.00	10000
Red Birch	10000	10.00	10000
White Spruce	10000	10.00	10000
Red Spruce	10000	10.00	10000
White Fir	10000	10.00	10000
Red Fir	10000	10.00	10000
White Hemlock	10000	10.00	10000
Red Hemlock	10000	10.00	10000
White Cedar	10000	10.00	10000
Red Cedar	10000	10.00	10000
White Cypress	10000	10.00	10000
Red Cypress	10000	10.00	10000
White Juniper	10000	10.00	10000
Red Juniper	10000	10.00	10000
White Yew	10000	10.00	10000
Red Yew	10000	10.00	10000
White Elm	10000	10.00	10000
Red Elm	10000	10.00	10000
White Ash	10000	10.00	10000
Red Ash	10000	10.00	10000
White Hickory	10000	10.00	10000
Red Hickory	10000	10.00	10000
White Walnut	10000	10.00	10000
Red Walnut	10000	10.00	10000
White Maple	10000	10.00	10000
Red Maple	10000	10.00	10000
White Sycamore	10000	10.00	10000
Red Sycamore	10000	10.00	10000
White Poplar	10000	10.00	10000
Red Poplar	10000	10.00	10000
White Birch	10000	10.00	10000
Red Birch	10000	10.00	10000
White Spruce	10000	10.00	10000
Red Spruce	10000	10.00	10000
White Fir	10000	10.00	10000
Red Fir	10000	10.00	10000
White Hemlock	10000	10.00	10000
Red Hemlock	10000	10.00	10000
White Cedar	10000	10.00	10000
Red Cedar	10000	10.00	10000
White Cypress	10000	10.00	10000
Red Cypress	10000	10.00	10000
White Juniper	10000	10.00	10000
Red Juniper	10000	10.00	10000
White Yew	10000	10.00	10000
Red Yew	10000	10.00	10000
White Elm	10000	10.00	10000
Red Elm	10000	10.00	10000
White Ash	10000	10.00	10000
Red Ash	10000	10.00	10000
White Hickory	10000	10.00	10000
Red Hickory	10000	10.00	10000
White Walnut	10000	10.00	10000
Red Walnut	10000	10.00	10000
White Maple	10000	10.00	10000
Red Maple	10000	10.00	10000
White Sycamore	10000	10.00	10000
Red Sycamore	10000	10.00	10000
White Poplar	10000	10.00	10000
Red Poplar	10000	10.00	10000
White Birch	10000	10.00	10000
Red Birch	10000	10.00	10000
White Spruce	10000	10.00	10000
Red Spruce	10000	10.00	10000
White Fir	10000	10.00	10000
Red Fir	10000	10.00	10000
White Hemlock	10000	10.00	10000
Red Hemlock	10000	10.00	10000
White Cedar	10000	10.00	10000
Red Cedar	10000	10.00	10000
White Cypress	10000	10.00	10000
Red Cypress	10000	10.00	10000
White Juniper	10000	10.00	10000
Red Juniper	10000	10.00	10000
White Yew	10000	10.00	10000
Red Yew	10000	10.00	10000
White Elm	10000	10.00	10000
Red Elm	10000	10.00	10000
White Ash	10000	10.00	10000
Red Ash	10000	10.00	10000
White Hickory	10000	10.00	10000
Red Hickory	10000	10.00	10000
White Walnut	10000	10.00	10000
Red Walnut	10000	10.00	10000

FRANCE.

[Extrait de la Gazette de France du 16 novembre.]
Le gouvernement français n'a-t-il pas un vain simulacre?
L'Assemblée est le moins plus particulièrement destinée à exprimer
les vœux et les besoins des citoyens, sera-t-elle réellement leur
organe? En un mot, les formes constitutionnelles seront-elles
elles pour nous de véritables garanties, ou ne seront-elles qu'une
décoration, une véritable piperie, destinée à servir de masque à
l'arbitraire et à sous-tirer la substance du peuple? Telles sont
les graves questions que font naître les projets manifestés par les
journalistes du ministère. Si nous jetons un regard sur le passé,
nous pourrions nous faire une idée de l'avenir que nous destine la
faction dont les ministres se sont faits les représentants.

On sait ce qu'il faut produire les six années pendant lesquelles
le milliard d'indemnité, les quatre cents millions de
dépenses contre les journaux, la censure, le projet de loi pour
rétablir le droit d'association et les substitutions, le projet de la loi
destinée à supprimer à jamais la liberté de la presse, l'ac-
croissement des contributions, la diminution de quart des élec-
teurs, la projection accordée aux Jésuites, l'établissement et la
multiplication des maisons monastiques, et la destruction de la
garde nationale de Paris.

Telle était la rapinée avec laquelle la faction contre-révo-
lutionnaire marchait vers l'établissement de l'ancien régime et un
renversement de notre régime social, qu'une chambre élue sous
son influence et dans les plus déplorable circonstances, fut
elle-même effrayée; l'opposition, qui d'abord n'avait été que
d'une trentaine de personnes, s'éleva graduellement jusqu'à cent
cinquante dix. Il devint dès lors nécessaire de la dissoudre pour se
débarrasser de ces instruments devenus inutiles, et pour les rem-
placer par des hommes décidés à poursuivre la contre-révolution
jusqu'au bout. L'énergie et la vigilance des électeurs réjouirent
ces hommes dévoués; l'administration déplorait, elle-même,
pendant le sang et dans la boue.

Cependant, la faction contre-révolutionnaire, n'a point perdu
de courage; du moment qu'elle a vu qu'un ministère faible avait
été élu, elle s'est de nouveau lancée vers le pouvoir, et
s'en est saisie, ou pour mieux dire, elle l'a placé dans les mains
de ceux de ses chefs auxquels elle soupçonnait le plus d'énergie et le
moins de scrupules. Les faits de la faction, en voyant à la tête
de l'administration M. de Lamoignon, de Bourmont, de
Polignac, de Montbel, ont cru que le temps était venu de mar-
cher à la contre-révolution à force ouverte, et nous avons vu leur
manifeste signé Catta.

Ceci nous ramène à notre première question: le gouverne-
ment représentatif sera-t-il pour nous une réalité ou sera-t-il
qu'une piperie? Sera-t-il pour nous une garantie ou ne sera-t-il
que le masque derrière lequel se cachera le pouvoir absolu? De-
puis quinze ans nous devons le posséder: quelles sont les années
pendant lesquelles la France a été réellement représentée? Notre
avenir est dans les mains des électeurs. Que le passé leur
serve de leçon.—Constitutionnel.

Ces vœux ont été exprimés par le gouvernement représentatif
une véritable piperie, en le faisant sortir de la fraude ou du mensonge.
Vous demandez s'il doit exprimer les vœux et les besoins des
citoyens, ou bien les vœux et les besoins du pouvoir?
Mais qu'est-ce que le pouvoir? N'est-ce pas la force nationale
mise en action? Pourquoi donc alors séparer les citoyens de
la puissance publique qui est la leur? Et pourquoi cette
puissance n'aurait-elle pas des vœux et des besoins à exprimer?
La société ne peut se passer d'un pouvoir à moins que vous ne
vous réduisiez à l'état sauvage.

Après ces étranges principes viennent de grossières imposi-
tions. Les six années d'une chambre rapinée avaient rendu à la
France le calme et la tranquillité. L'indemnité a été payée aux
émigrés tant qu'il y avait des émigrés; la guerre d'Espagne
n'a pas coûté 400 millions; les Français n'ont pas été remboursés;
les contributions, loin de s'accroître comme sous les lois, ont été
diminuées de 40 millions et plus, malgré l'indemnité; les lois
politiques présentées ont été des lois d'ordre social, de conserva-
tion de la monarchie et de la prospérité publique. Ce n'est
plus la peine de reprendre la ridicule accusation de M. Pom-
pière; l'opinion publique en a fait justice.

Il est faux que le ministre désigné par le Constitutionnel n'ait
trouvé qu'une opposition de trente membres. Lorsque M. de
Villèle fut nommé ministre, sous M. de Richelieu, l'opposition
était nombreuse, plus nombreuse qu'aujourd'hui. Ce ne fut
qu'en 1824 que la nation donna au gouvernement du Roi une
grande marque de confiance, en n'envoyant à la chambre que
seize députés qui se firent entendre plus tard à l'occasion de royales
élections. Voilà comment le Constitutionnel écrit l'histoire.

Certes, ce régime représentatif serait une véritable piperie
sans l'influence de telles doctrines et d'une telle appréciation de faits
et des hommes. Isolier le pouvoir qui pratique tous les moyens
pour en faire un ennemi implacable, empoisonner les bienfaits
les moins contestables et les intentions les plus pures, dégrader
les événements et falsifier jusqu'aux dates, telle est la politique
d'un parti qui voudrait faire servir la représentation nationale de
ce mélange odieux d'impositions, d'arbitraire et d'oppression révo-
lutionnaire. Ce serait bien véritablement alors que ce régime repré-
sentatif serait elle-même qu'un grossier mensonge.

Il est arrivé cependant que le gouvernement était malheureu-
sement sous une fausse impression. La nomination de l'archi-
diacre qu'avait originairement la couronne, a été transférée par
ordonnance royale à l'évêque, Sa Majesté se réservant seulement
le droit d'approuver la personne qui pourrait être nommée. C'est
pourquoi lorsque la dépêche fut communiquée à Sa Seigneurie,
elle remontra contre l'interposition d'ordre qu'établissait l'ordon-
nance, et procéda à l'exercice de son droit par la nomination de
la personne choisie par elle-même pour remplir la vacance.

Comme nous l'avons déjà officiellement annoncé, il a gracieu-
sement plu à Sa Majesté de confirmer cette nomination. Il est
impossible qu'elle ne fut pas sanctionnée, puisqu'il paraît que
l'évêque n'a fait qu'exercer un droit évident et certain, et qu'on
ne pouvait faire aucune objection au caractère de l'archidiacre de
Terre-Neuve. (Royal Gazette.)

BAS-CANADA.
Montréal, 24 décembre. A une assemblée spéciale du comité
de commerce de Montréal, tenue hier en conséquence d'une
nouvelle récente de Londres, touchant des négociations qu'on
dit y être pendantes à la fin de faire ouvrir aux Etats-Unis une
communication directe avec les Indes Occidentales et Demera-
ra, furent passées à l'unanimité les résolutions suivantes:—
Résolu—Que la nouvelle communication à comité annonçant
l'ouverture de négociations, à Londres, entre le gouvernement
de Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, pour faire ouvrir
une communication directe entre ces derniers et les Indes Occi-
dentales, Britanniques, et concéder aux Etats-Unis la naviga-
tion libre du St. Laurent, donne de grandes et justes craintes,
que les intérêts de ces colonies, aussi étroitement qu'ils le sont
de l'observation des ministres de Sa Majesté, ne soient représentés
avec succès sous un faux jour, et que le système protecteur qui
régle maintenant les communications et le libre ensemble d'une
union avantageuse entre elles et avec le Royaume-Uni, ne soit
affaibli au dommage irréparable des intérêts généraux de l'em-
pire.

Résolu—Que l'établissement des provinces de l'Amérique du
Nord, aussi bien que le commerce d'elles, ont grandement
souffert de l'incertitude et de l'instabilité des réglemens com-
merciaux de la Mer-Pacifique, et les changements soudains qui
ont été faits dans la politique coloniale, sans donner le temps de
représenter l'état réel des circonstances, ont fortement retardé la
population croissante et les ressources florissantes de ces colonies.

Résolu—Qu'après le nombre d'années d'une politique vacillante,
depuis le traité de Gand, par de continus efforts et des
représentations constantes de ces colonies faites par le canal des
autorités coloniales ou par le moyen d'agents privés, envoyés à
grands frais au siège du gouvernement impérial, elles ont vu avec
satisfaction et reconnaissance adopter, en l'année 1826, un
système de réglemens propres à favoriser la prospérité générale,
et qui portèrent des associations et des individus en reprenant
à appliquer leurs capitaux à l'amélioration de la navigation intéri-
eure, et à former de vastes établissements, dans la vue de four-
nir aux Indes Occidentales et aux Indes Orientales, et de Demera-
ra, les approvisionnements qu'elles avaient presque tous tirés
précédemment des Etats-Unis d'Amérique.

Résolu—Que les établissements d'une telle importance faits
dans la pleine confiance que les lois qui réglaient la communi-
cation entre les Etats-Unis et les Indes Occidentales Britanniques,
seraient permanentes, demandant du temps, avant qu'on puisse
justement apprécier jusqu'où ils peuvent développer les ressources
de ces provinces; et que tout désavantage qu'ils éprouveraient
maintenant par quelque changement ou modification dans le système
de communication, tel qu'il existe maintenant, serait suivi
de pertes et de dommages sérieux pour les individus, et rendrait
bien moins utiles les ouvrages considérables, qui sont mainte-
nant en progrès, pour rendre plus facile la communication intéri-
eure.

Résolu—Que dans l'opinion de ce comité, les concessions dé-
mandées feroient à la Grande-Bretagne par le moyen de ses colonies
de l'Amérique Septentrionale, des maux que ne saurait
compenser aucun avantage que pourrait offrir les Etats-Unis.
Il ne faut considérer aucune modification au tarif comme un é-
quivalent, car c'est une mesure qui n'est dévalorable qu'à
ceux seuls et l'on est si bien persuadé de cette vérité, qu'on est sur
le point de l'abroger ou de le modifier. Les Indes Occidentales
retiendront d'un changement peu ou point d'avantage du tout, en
ce que diverses parties des Etats-Unis produisent maintenant
presque tous les articles que cultivent ces lies; en même temps
qu'elles ont les Indes Occidentales, d'un si grand avantage récipro-
que, seraient considérablement diminués; l'emploi des vaisseaux,
les matelots et des capitaines Anglais découragés, la demande sur
les manufactures anglaises réduite, et ces provinces rendues un
astie moins déirable pour la population surabondante de la
Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Résolu—Que pour prévenir, s'il est possible, des conséquen-
ces si funestes, il soit dressé d'humbles mémoires et pétitions pour
être transmis au très honorable secrétaire d'état pour les colonies,
exprimant l'alarme que l'on ressent en cette occasion, et repré-
senter dans les termes les plus forts contre les innovations de
toute législation temporaire sur les matières qui affectent effec-
tivement les intérêts et le bien-être général des provinces britan-
niques de l'Amérique Septentrionale, maintenant si étroitement
liées à la puissance et à la gloire maritime de la nation britan-
nique.

Résolu—Que pour exposer l'injustice des prétentions du gou-
vernement américain, en demandant la navigation libre du Saint-
Laurent, si contraire au droit reconnu des gens, et pour montrer
que les citoyens des Etats-Unis n'ont à se plaindre d'aucun
grief effectif, en laissant sous le contrôle du gouvernement
britannique, on se verra aux ministres de Sa Majesté que le
système actuel d'entrepôt offre une issue au surplus des produits
des Etats-Unis, et des conditions aussi favorables que le peuvent
permettre les intérêts du Royaume-Uni et de ses provinces.

Résolu—Qu'il soit aussi préparé des pétitions, contenant les
vœux énoncés, pour être adressés aux trois branches de la lé-
gislation provinciale, les priant de faire parvenir à Sa Majesté
des remontrances contre les changements appréhendés dans les
relations actuelles entre les colonies de l'Amérique Septentrionale
et les Indes Occidentales de l'Amérique Septentrionale et les Etats-
Unis.

Montréal, 28 décembre. Nous avons eu depuis une huitaine
de jours un temps extrêmement doux, et très clair pour la plus
grande partie du temps. Le peu de neige qui était tombé précé-
demment s'est fondue par l'effet de la pluie qui a duré jusqu'à
aujourd'hui. Les vents du nord et du nord-est ont soufflé et le temps est
maintenant fort doux et fort bas. Les seules voitures dont on
a fait usage, dans la ville comme dans les campagnes, sont les
voitures d'été. Le fleuve est absolument libre, ainsi que les ri-
vières où la glace n'était pas prise, de sorte que les traverses sont
plus faciles.

Quant aux questions qui leur ont été proposées par M. le capitaine
Archambault. Le tout s'est terminé par la distribution des prix.
Ce n'est cependant qu'après le premier de mai dernier que cette
école est en opération, et néanmoins elle compte plus de cin-
quante pupilles. L'institutrice mérite les plus grands éloges pour
son assiduité et ses talents.

QUEBEC:
JEUDI, 31 DECEMBRE 1829.

Nous avons reçu ce matin, par la voie de New-York, les pa-
piers de Londres du 27 et de Liverpool du 24. Les nouvelles du
continent sont de la même date que celles qui ont été reçues il y
a quelques jours; par le paquebot du Havre.

Il est parti dans la journée de Londres quelques paragraphes
disant positivement que le commerce direct aux Indes Occiden-
tales allait être ouvert aux Etats-Unis, sur le même pied qu'il
était avant les réglemens de M. Canning. Il est bien probable
que ce sera le cas. M. McLane, ministre plénipotentiaire amé-
ricain arrivé en aux dernières dates, nombre d'entrevues avec le
comte d'Arden et le duc de Wellington.

La question présente offre beaucoup de difficultés, en ce qu'elle
regarde le commerce général de l'empire, et sur l'assurance de
M. Canning, les colons ont maintenant appliqué des capitaux
considérables dans l'espérance que les réglemens actuels demeureront
en force.

Aucun passage de Londres ne mentionne que M. McLane ait
fait de la navigation libre du Saint-Laurent un sujet de négocia-
tion. Ce qui suit sont les seuls extraits intéressants qui soient dans nos
liens.

Londres, 16 novembre. Il a été reçu hier au soir au bureau
colonial des dépêches de sir James Kemp, en date de Québec 5
octobre.

Des papiers de Québec du 21 octobre avaient été reçus à Lon-
dres le 22 novembre.

Londres, 19 novembre. Le colonel Cockburn est parti de
cette ville pour Québec, dans la nuit du commandement.

Liverpool, 24 octobre. M. O'Connell travaille maintenant à
exciter le peuple d'Irlande à demander l'abrogation de l'acte
d'Union avec la Grande-Bretagne. Il dit que les intérêts de
l'Irlande sont négligés et mal-entendus dans le parlement uni,
et qu'il serait avantageux à l'Irlande, d'avoir une législature
indépendante.

On espère qu'après la réunion du parlement, la communication
proposée par le vicaire général Valentin, dans Kerry, et l'Améri-
que, sera mise à exécution immédiate. Ce projet désirable au-
rout support assuré du marquis de Lansdowne, du chevalier de
Kerry, et assurément celui de M. O'Connell.

Des lettres de Naples en date de la fin du mois précédent disent
que plusieurs de nos concitoyens, voyageant en Italie, sont sur
le point de diriger leurs pas vers la Grèce, mais par le désir de vi-
siter les lieux témoins d'événements si célèbres. Dans cette sa-
isone le climat de la Grèce est tempéré et salubre.

Vendédaigle, et d'espérances.—A la porte de l'église du lieu, le
22 mars, à 10 heures.

Charles Oakes Ermatinger vs. Jabez Dean Devitt.—Un
morceau de terre de figure irrégulière, faisant partie du fief St Jo-
seph, dans la paroisse de Montréal, contenant 35 arpens 12 per-
ches en superficie, avec maison, hangar &c.—2° Un lot de terre
en la rue St Jacques, de 60 pieds sur 116, joignant au lot ci-avant
designé.—3° Un lot de terre au même lieu de 60 pieds sur 118,
borné par devant à la rue de la Fortification, et au sud-ouest
par les représentants de Louis Chabolle.—4° Un lot de terre
au nord-est de la rue McGill, de 60 pieds sur 120, entre les héritiers
Tessier et Frs Desrivieres.—Au bureau du shérif, le 22 mars,
à 10 heures.

Benjamin Beaubien vs. Ambroise Laberge.—Un emplacement
au faubourg St Joseph, joignant en front la rue Lamontagne et
en profondeur Félix Chevier et autres, entre J. B. Groulx et
Joseph Létourneau, avec 2 maisons &c.—Au bureau du shérif,
le 22 mars, à 11 heures.

Joseph Masson et autres vs. François Perrin.—Un emplacement
au faubourg de Québec, sur la rue Water, entre la Baronne de
Longueuil et la rue St Nicolas.—Au bureau du shérif, le 22 mars,
à 10 heures.

Ratification—Thimothé Gaudet, acquéreur, et Scraphino Gi-
raldi, vendeur.—Un emplacement au faubourg Ste Marie, de 117
pieds sur 161, entre une rue et Edward Jackson.—Oppositions à
être produites 8 jours avant le 1er février prochain.

Ratification—Joseph Thimothé Gaudet, et son épouse, acqué-
reurs, et George Fullam, et son épouse, vendeurs.—Une terre à
la côte de la Visitation, entre François Brasseur et Louis Bour-
bonnière.—Oppositions à être produites 8 jours avant le 1er février
prochain.

Ratification—Dorothé Elisabeth Short, acquéreur, et James
Leslie, vendeur.—Un terrain au courant Ste Marie, de 103 pieds
sur 135, rue Ste Marie, joignant Louis Demers.—Oppositions à
être produites 8 jours avant le 1er février prochain.

Ratification—Benjamin Samuel Solomon, acquéreur, et Wm.
Johnson Hall, vendeur.—Un emplacement sur la rue St Sacre-
ment, de 47 pieds sur 40, entre Louis Gravelle et la rue St Jean
—Oppositions à être produites 8 jours avant le 1er février prochain.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.
François Legendre vs. Michel McClure.—Une terre à St Fran-
çois, seigneurie de Lussiviers, de 2 arpens 15 pieds sur une pro-
fondeur incertaine, bornée au nord-est par Joseph Courchaine,
au sud-ouest par Nicolas Bousvert, avec maison, &c.—A la porte
de l'église du lieu, le 22 mars, à 10 heures.

Ratification—Moses Hart, acquéreur, et Joseph Badens et sa
femme, vendeurs.—La moitié indivise de la seigneurie de Courval
—Oppositions à être filées 8 jours avant le 27 mars prochain.

Ratification—Moses Hart, acquéreur, et Antoine Leclair, ven-
deur.—Un lot de terre à Ste Marguerite, entre Antoine Gar-
ceau et Moses Hart.—2° Un lot de terre à bois, au même lieu,
entre Claude Aubry et Modeste Pratt.—Oppositions à être filées
8 jours avant le 30 mars prochain.

Ratification—Alexandre Simpson, acquéreur, et John Caldwell,
procureur de dame Ann Caldwell, épouse de John Edouard, ven-
deurs.—Deux lots de terre sur le chemin de Ste Foi, et dépen-
dances.—Oppositions à être filées 8 jours avant le 1er avril prochain.

L'ALMANACH de QUEBEC, ou CALV-
DRIER ROYAL de l'AMERIQUE BRITANNI-
QUE, pour l'année 1830; corrigé jusqu'à 10 décembre cou-
rant, comprenant les listes des nouveaux membres pour les town-
ships, de tous les commissaires en vertu des actes de la dernière
session, avec les diverses additions et altérations faites l'année
dernière aux listes civile, ecclésiastique et militaire; les regis-
tres civil et militaire de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-
Brunswick, de l'île du Prince Edouard et de Terre-Neuve, et
un appendice contenant les ministres de Sa Majesté, la famille
royale, les traits de la monnaie, les chemins, les distances, le
postage, les douanes à Québec, &c.

Se trouve à Montréal, chez MM. Fabre & Cie, au Trois-
Rivières, chez M. Kimbert; à Berthier, chez M. Langevin, et
à St. Denis, chez M. Migneau.

CALENDRIER DE QUEBEC pour L'AN-
NÉE 1830, contenant les explications, éclipses &c. et les
listes ordinaires, se trouve chez NEILSON & COWAN, n° 3, rue
Lamontagne.—26 nov. 1829.

BIBLIOTHEQUE DE LA CHAMBRE D'ASSEM-
BLEE.—Cette bibliothèque sera fermée au public le mardi
5 janvier 1830 au soir.—Québec, 28 décembre 1829.

SOCIETE LITTERAIRE ET HISTORIQUE
DE QUEBEC.—La prochaine assemblée générale de la
Société aura lieu, au Vieux Chateau, le mardi 5 janvier pro-
chain, à 7 heures P. M.

ECOLE ELEMENTAIRE.—On a besoin
immédiatement, de trois maîtres (non mariés) capables
d'enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire.
Application (franche de port) au Dr. BARBER.

ASSEMBLEE annuelle de la Société des Dames
Compatriotes, aura lieu le 7 de janvier 1830, dans la
Chambre de la Cour d'Appel, 1 heure après-midi, auquel temps
tous les Souscripteurs sont priés de se rendre.—24 déc. 1829.

MAISON DE PENSION, rue Notre Dame,
M. Madame PONSY, faisant au public ses remerciements
pour l'encouragement libéral, qu'elle a reçu, depuis qu'elle a é-
tabli la maison de pension ci-dessus, prend occasion d'informer ses
amis en particulier, qu'elle est maintenant en état de fournir aux
familles et autres des chambres séparées, &c. &c. Elle es-
t persuadée que le poste avantageux qu'elle occupe, et l'attention qu'elle
donnera aux pensionnaires lui assureront une partie de l'encou-
ragement public.—31 décembre 1829.

LE DOCTEUR F. X. DROLET informe le pu-
blic qu'il ouvrira à sa demeure et gratis, une salle de con-
sultation, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDRE-
DIS de chaque semaine, depuis DIX heures jusqu'à MIDI.

Le but de cette institution est de donner gratis des avis et
conseils dans les branches de son ART, aux personnes de deux sexes,
quel que soit l'indigence ou le peu d'assiduité de recourir au médecin.

Faubourg Saint-Jean, grande rue.—25 décembre 1829.

A VENDRE par le soussigné à son magasin, rue
Saut-au-Marelot.—Esprit de la Jamaïque, rum de
Demerara, mélasse, sucre, jus de limon, bougie, chandelle, savon,
coton en pelotes, cigares, goudron, brai, résine, virus, cires à
planches, noir de Day & Martin.

Aussi 6 caisses chapeaux fins pour hommes et un assortiment
de lainages, toiles, cotonnades et soieries.

MARIN CHINIC,
marchand à commission.

BEURRE.—Cent cinquante tinettes excellent
beurre de Kamouraska à vendre pour argent comptant par
STEIN & GERS.

Cheval d'Hanovre, faubourg Saint-Jean.
4 déc. 1829.

MICHEL GAUVIN, maître voiturier, haute-ville
de Québec, rue Couillard, donne avis au public qu'il fera
partir un STAGE tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à
cinq heures du matin, pour Montréal, et que Mr. SHARP partira
le même jour de Montréal pour Québec; et de plus, qu'il sera prêt
à partir à toute heure qu'il plaira à ceux qui l'encourageront.

La maison de pause intermédiaire entre Québec et Montréal sera
chez Mr. Ostrom, Trois-Rivières. Le stage arriera aux Ecu-
renils, chez Mr. Dussault, à Ste. Anne, chez Mr. Guin et à
Berthier chez M. Joseph Giroux; et tout à un prix très modéré.

On garantit la sûreté et la remise des effets et du bagage en-
trés régulièrement.

Québec, 29 décembre 1829.

A LOUER, et possession donnée, au pre-
mier de mai prochain, cette grande maison située
à la Basse-Ville de Québec, rue Sous-le-Fort et Saint-Pierre,
maintenant occupée par le Docteur Morin, et s'adressant à
M. L. CHÔVEAU,
chez J. ROY, écuyer, Haute-Ville, rue Sainte-Anne.
Québec, 29 décembre 1829.

A VENDRE — LES MAISONS n° 2 et 3,
rue Cul-de-Sac, Basse-Ville, occupée par Pierre
Bouchard et Anthony Bisson, appartenant aux héritiers Ugué-
mard. Si cette propriété n'est pas vendue à vente privée au-
paravant, elle sera mise en vente publique, le 9 de janvier pro-
chain.

Pour les détails s'adresser à
L. T. McPHERSON,
18 décembre 1829.

VENTES PAR ENCAN.
VENTE DE THE de janvier 1830.
LES agents de l'honorable Compagnie des Indes en
Canada donnent avis qu'il sera mis en vente publique à
leurs magasins à Québec, le samedi 9 janvier, une quantité de thé
égale à environ, 500 caisses; et à Montréal le samedi 25 janvier
environ 1500 caisses.

On donnera des catalogues et on ouvrira des caisses pour
l'inspection, à chaque place, depuis le LUNDI matin jusqu'au
JEUDI l'après-midi de la semaine de la vente.

Les ventes commenceront à ONZE heures du matin.
Montréal, 26 décembre 1829.

FORSYTH, RICHARDSON, & cie.
Agents de l'honorable Compagnie des Indes

A VENDRE ou à LOUER les immeubles suivants ci-devant appartenant à feu l'honorable juge Bedard :—
1° Une maison en pierre à deux étages avec remise, jardin et autres dépendances et un vaste emplacement, situés en la ville des Trois-Rivières.
2° Un emplacement situé au même lieu vis-à-vis celui ci-dessus désigné, de cent vingt pieds de front sur cent trente pieds de profondeur.
3° Une pièce de terre en bois de bout située dans le fief Ste. Marguerite près des Trois-Rivières, d'un arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre depuis le coteau Ste. Marguerite à aller à la ligne des forges St. Maurice.
4° Une terre située en la paroisse de Nicolet, concession du grand St. Esprit, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur.
On donnera des titres incontestables aux acquéreurs et des facilités pour le paiement.
S'adresser à J. E. Dumoulin, écuyer, notaire aux Trois-Rivières, ou au notaire soussigné en son étude en la Basse-Ville de Québec rue St. Pierre.

Ed. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 11 septembre 1829.

A VENDRE ou à LOUER, et possession donnée au mois de mai prochain, la maison maintenant occupée par Mme Doucet, située rue Lamontagne.
S'adresser sur les lieux.
Québec, 26 novembre 1829.

A VENDRE ou à LOUER, possession donnée le 1er mai prochain, la maison de l'honorable juge Vallières de Saint-Réal ;
A VENDRE et appartenant au même, la propriété occupée par M. Prévost, contenant Vingt Emplacements au moins, à la volonté des acquéreurs ;
A VENDRE aussi, appartenant au même, un emplacement d'un arpent carré, près de l'église de Sainte-Foi, sur la terre d'un nommé Landry, faisant face au chemin du roi ;
A CONCEDEUR sur le Coteau Sainte-Genève, des emplacements ;
Aussi un terrain spacieux joignant le quai du Lauzon, avec un quai dessus construit.
S'adresser à IGNACE GAGNON, 19 nov. constitué son agent.

A LOUER—La partie inférieure de la maison no. 1, rue Saint-Jean, maintenant occupée par Messieurs Lyman, & Co.
Possession donnée au premier de mai prochain.
11 nov. 1829. FRAS. BELANGER

TABAC EN POWDRE—KING & Co., sur le Marché de la Haute-Ville de Québec.
Continuent d'aller à vendre Tabac en poudre de la meilleure qualité ; Tabac de Prêtre, Macouabe, Rose et autres tabacs parfumés.
Aussi, Tabac en feuilles, Torquettes, Frais, en Rôles, Ladies' Twist, Cigares, &c. &c.
Messieurs les marchands de la campagne, qui ont négligé de venir régler leurs comptes cet automne sont priés d'y faire attention.—Québec, 5 décembre.

RECUS par le BRITISH SOVEREIGN, et à vendre par le soussigné :—
56 pipes
52 tonnes vin de Madère
44 quarts
BENJAMIN TORRANCE.
Québec, 7 novembre 1829.

JAMES GIBB, rue St. Pierre, a à vendre—
250 tonnes beurre de Kamouraska de la meilleure qualité.
1er octobre 1829.

CORDAGES—JAMES HAMILTON & Co. ont à vendre un excellent assortiment de cordages à patente, ficelle de marine et quelques balles de la meilleure toile à voile.
32 mai 1829.

JAMES HAMILTON & Co. ont reçu maintenant par plusieurs vaisseaux, et offrent en vente à des termes modérés :
800 caisses et demi do, savon anglais
200 caisses chapeaux de laine
100 caisses imprimé bleu
45 caisses imprimé de coton et de mousseline
250 rames papier à imprimer royal
50 do do do imperiale
600 do do do pot et foolscap
600 do do post 4 2 asortis
400 do do bro grand
200 do do papier à enveloppe do
100 do do demi bleu
100 do do do à imprimer
150 rouleaux meilleur cordage, à patente
75 pièces toile à voile
5 pipes brandy
6 tonnes claret, 4 do, madère, 4 do, sherry
2 do ténéris
15 caisses toile d'Irlande supérieure
5 canebuses, 20 do de fer de 56 lb.
1 vireau à cubeston
Lachryna Christi et claret en bouteilles
4 caisses cravates de laine tricotées
Aussi 400 quarts potasse et perlasse
8,000 mardiers de pruche blanche
18 mai 1829.

A VENDRE par THOMAS CRINGAN & Co. rue St. Pierre :—
500 quarts fleur superfine
500 do do fine
500 do do sure.
Québec, 16 février 1829.

J. & J. M. FRASER ont à vendre :—
50 quarts portier de Barclay, par le British Sovereign
10 tonnes vrai brandy de Cognac
6 quarts vieux Sherry supérieur, en bouteilles par do
55 quarts vin de Day & Martin par do
6 quarts Oporto supérieur en bouteilles
5 caisses champagne.
2 nov. 1829.

H. ATKINSON offre en vente.—200 pièces toile à voile 1 à 7.
100 do do do demi-blanchie
100 tonnes cordage excellent de toutes grosseurs.
Un grand assortiment de vins français supérieurs.—27 oct.

LE public est par le présent informé que le sous-1igné ayant pris son fils en société, les affaires seront conduites à l'avenir sous le nom et raison de THOS. & JAS. MACKIE.
THOS. & JAS. MACKIE, ont à vendre
20 mille douves de tonnes de chêne blanc
50 do do do préparées et fonçures
10 do do de quarts
300 paquets à tonne de chêne blanc
500 do do do pin rouge
50 tonnes ram neuves
250 paires rames de freine toutes faites
300 do do brutes
Les articles ci-dessus de la meilleure qualité.
Québec, 7 mai 1829.

A VENDRE par les soussignés :—Vins d'Oporto, de Serrial, de Tinto, de Malmsay, Madère, L. P. de Caravelle, de Buelles et de Ténériffe, en pipes, tonnes et quarts, de Champagne pétillant supérieur et Cellis de Perdrix, Claret, Sauterne, Montrachet et Hock en caisse de 5 et de 6 douzaines ; vingt-cinq francs clarifié en tonnes, savon anglais, plomb à giboyer, assortis, balles, plomb en feuilles, toile, fer blanc, C. C. cassin assortis, blanc de plomb supérieur, plomb rouge, bleu de Prusse, noir de fumée, fromage anglais, macaroni et vermicelle, anchois, capres, sucre candi.
Aussi—500 quintaux morue sèche
2,000 minots gros sel
20 quarts café.
H. LEMESURIER & Co., 21 sept.

VIENT d'arriver et à vendre par le soussigné huile de loup-marin et peaux.
Québec, 22 juin 1829. M. BORNE.

PAPIER POUR LES ECOLES—On trouve à des prix bien modiques à l'imprimerie n° 5, rue Lamontagne, d'excellent papier à écrire pour les écoles.

ROBERT CAIRNS, marchand tailleur, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a reçu son approvisionnement accoutumé de marchandises de sa branche, qu'il emploiera en habillements de la manière la plus à la mode, pour argent comptant ou crédit approuvé.
Il désire aussi les prévenir qu'il enverra régulièrement ses comptes le premier mai et le premier octobre, et s'attend à être payé à ces époques ; étant déterminé de ne point travailler à d'autres conditions.
Il a aussi à prier tous ceux qui ont reçu leurs comptes de les payer immédiatement.—Québec, 16 juillet 1829.

JE soussigné ayant été nommé curateur à la succession de feu Jean Baptiste Martinico, en son vivant marchand de cette ville, prie toutes personnes endettées envers la dite succession de le payer sans délai et celles à qui il peut être dû sont priées de lui transmettre au plutôt leurs réclamations en bonne forme.
Québec, 15 août 1829. GEORGE WELLING, curateur, Rue Huade.

AVIS—Le soussigné prie toutes les personnes qui sont endettées envers lui, au delà du crédit ordinaire, de payer immédiatement, autrement son procureur aura instruction de procéder contre eux sans distinction.
Québec, 21 mai 1829. ROBERT CAIRNS.

A LOUER pour plusieurs années. Ces propriétés étendues situées au coin sud-ouest des rues Saint-Pierre et Saint-Jacques, Basse-Ville. L'endroit est un excellent poste pour quelque branche que ce soit, mais surtout pour un encanteur et un courtier, les lieux offrant toutes les commodités nécessaires pour exercer cette branche de commerce, sur une grande échelle.
Si le tout n'est pas loué avant le 15 de janvier, ces propriétés seront alors louées par parties.
S'adresser au propriétaire, JONATHAN WURTELE, Québec, 10 déc. 1829.
Les personnes entreprenantes, ayant des capitaux et désirant commencer comme encanteurs et marchands à commission, et le temps actuel offrant assurément l'occasion la plus favorable qui se soit jamais présentée à Québec pour entrer dans cette ligne, avec une perspective plus flatteuse, trouveront leur intérêt à se procurer de lieux et de bâtiments propres à seconder leurs vues, et à ne pas les laisser échapper, s'il en est présente. On recommande les propriétés ci-dessus aux Messieurs même déjà engagés dans cette branche.

A VENDRE ou à LOUER, et possession donnée au mois de mai prochain, la maison maintenant occupée par Mme Doucet, située rue Lamontagne.
S'adresser sur les lieux.
Québec, 26 novembre 1829.

A VENDRE ou à LOUER, possession donnée le 1er mai prochain, la maison de l'honorable juge Vallières de Saint-Réal ;
A VENDRE et appartenant au même, la propriété occupée par M. Prévost, contenant Vingt Emplacements au moins, à la volonté des acquéreurs ;
A VENDRE aussi, appartenant au même, un emplacement d'un arpent carré, près de l'église de Sainte-Foi, sur la terre d'un nommé Landry, faisant face au chemin du roi ;
A CONCEDEUR sur le Coteau Sainte-Genève, des emplacements ;
Aussi un terrain spacieux joignant le quai du Lauzon, avec un quai dessus construit.
S'adresser à IGNACE GAGNON, 19 nov. constitué son agent.

A LOUER—La partie inférieure de la maison no. 1, rue Saint-Jean, maintenant occupée par Messieurs Lyman, & Co.
Possession donnée au premier de mai prochain.
11 nov. 1829. FRAS. BELANGER

TABAC EN POWDRE—KING & Co., sur le Marché de la Haute-Ville de Québec.
Continuent d'aller à vendre Tabac en poudre de la meilleure qualité ; Tabac de Prêtre, Macouabe, Rose et autres tabacs parfumés.
Aussi, Tabac en feuilles, Torquettes, Frais, en Rôles, Ladies' Twist, Cigares, &c. &c.
Messieurs les marchands de la campagne, qui ont négligé de venir régler leurs comptes cet automne sont priés d'y faire attention.—Québec, 5 décembre.

RECUS par le BRITISH SOVEREIGN, et à vendre par le soussigné :—
56 pipes
52 tonnes vin de Madère
44 quarts
BENJAMIN TORRANCE.
Québec, 7 novembre 1829.

JAMES GIBB, rue St. Pierre, a à vendre—
250 tonnes beurre de Kamouraska de la meilleure qualité.
1er octobre 1829.

CORDAGES—JAMES HAMILTON & Co. ont à vendre un excellent assortiment de cordages à patente, ficelle de marine et quelques balles de la meilleure toile à voile.
32 mai 1829.

JAMES HAMILTON & Co. ont reçu maintenant par plusieurs vaisseaux, et offrent en vente à des termes modérés :
800 caisses et demi do, savon anglais
200 caisses chapeaux de laine
100 caisses imprimé bleu
45 caisses imprimé de coton et de mousseline
250 rames papier à imprimer royal
50 do do do imperiale
600 do do do pot et foolscap
600 do do post 4 2 asortis
400 do do bro grand
200 do do papier à enveloppe do
100 do do demi bleu
100 do do do à imprimer
150 rouleaux meilleur cordage, à patente
75 pièces toile à voile
5 pipes brandy
6 tonnes claret, 4 do, madère, 4 do, sherry
2 do ténéris
15 caisses toile d'Irlande supérieure
5 canebuses, 20 do de fer de 56 lb.
1 vireau à cubeston
Lachryna Christi et claret en bouteilles
4 caisses cravates de laine tricotées
Aussi 400 quarts potasse et perlasse
8,000 mardiers de pruche blanche
18 mai 1829.

A VENDRE par THOMAS CRINGAN & Co. rue St. Pierre :—
500 quarts fleur superfine
500 do do fine
500 do do sure.
Québec, 16 février 1829.

J. & J. M. FRASER ont à vendre :—
50 quarts portier de Barclay, par le British Sovereign
10 tonnes vrai brandy de Cognac
6 quarts vieux Sherry supérieur, en bouteilles par do
55 quarts vin de Day & Martin par do
6 quarts Oporto supérieur en bouteilles
5 caisses champagne.
2 nov. 1829.

H. ATKINSON offre en vente.—200 pièces toile à voile 1 à 7.
100 do do do demi-blanchie
100 tonnes cordage excellent de toutes grosseurs.
Un grand assortiment de vins français supérieurs.—27 oct.

LE public est par le présent informé que le sous-1igné ayant pris son fils en société, les affaires seront conduites à l'avenir sous le nom et raison de THOS. & JAS. MACKIE.
THOS. & JAS. MACKIE, ont à vendre
20 mille douves de tonnes de chêne blanc
50 do do do préparées et fonçures
10 do do de quarts
300 paquets à tonne de chêne blanc
500 do do do pin rouge
50 tonnes ram neuves
250 paires rames de freine toutes faites
300 do do brutes
Les articles ci-dessus de la meilleure qualité.
Québec, 7 mai 1829.

A VENDRE par les soussignés :—Vins d'Oporto, de Serrial, de Tinto, de Malmsay, Madère, L. P. de Caravelle, de Buelles et de Ténériffe, en pipes, tonnes et quarts, de Champagne pétillant supérieur et Cellis de Perdrix, Claret, Sauterne, Montrachet et Hock en caisse de 5 et de 6 douzaines ; vingt-cinq francs clarifié en tonnes, savon anglais, plomb à giboyer, assortis, balles, plomb en feuilles, toile, fer blanc, C. C. cassin assortis, blanc de plomb supérieur, plomb rouge, bleu de Prusse, noir de fumée, fromage anglais, macaroni et vermicelle, anchois, capres, sucre candi.
Aussi—500 quintaux morue sèche
2,000 minots gros sel
20 quarts café.
H. LEMESURIER & Co., 21 sept.

VIENT d'arriver et à vendre par le soussigné huile de loup-marin et peaux.
Québec, 22 juin 1829. M. BORNE.

PAPIER POUR LES ECOLES—On trouve à des prix bien modiques à l'imprimerie n° 5, rue Lamontagne, d'excellent papier à écrire pour les écoles.

ROBERT CAIRNS, marchand tailleur, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a reçu son approvisionnement accoutumé de marchandises de sa branche, qu'il emploiera en habillements de la manière la plus à la mode, pour argent comptant ou crédit approuvé.
Il désire aussi les prévenir qu'il enverra régulièrement ses comptes le premier mai et le premier octobre, et s'attend à être payé à ces époques ; étant déterminé de ne point travailler à d'autres conditions.
Il a aussi à prier tous ceux qui ont reçu leurs comptes de les payer immédiatement.—Québec, 16 juillet 1829.

JE soussigné ayant été nommé curateur à la succession de feu Jean Baptiste Martinico, en son vivant marchand de cette ville, prie toutes personnes endettées envers la dite succession de le payer sans délai et celles à qui il peut être dû sont priées de lui transmettre au plutôt leurs réclamations en bonne forme.
Québec, 15 août 1829. GEORGE WELLING, curateur, Rue Huade.

AVIS—Le soussigné prie toutes les personnes qui sont endettées envers lui, au delà du crédit ordinaire, de payer immédiatement, autrement son procureur aura instruction de procéder contre eux sans distinction.
Québec, 21 mai 1829. ROBERT CAIRNS.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE, 30 février 1810.
Résolu.—Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou des ponts pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte de parlement provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle plication qu'on proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'église des paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'église, pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.
15 mars 1817.
Résolu.—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers 16 jours de chaque session.
22e mars 1819.
Résolu.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février cent-dix, donneront aussi en même temps et de la même manière, un avis notifiant les taxes qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des arches, l'espace entre les culées ou pilier pour le passage des cages, cages ou bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levé ou non, et les dimensions de tel pont levé.
4e mars 1824.
Résolu que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, dépose entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à sa seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé, laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'ont obtenu pas la possession de la loi.
(Attesté.) W. B. LINDSAY, greffier de la chambre d'assemblée.
Les imprimeurs de Gazettes et autres papiers publics en cette province, sont priés d'insérer les résolutions ci-dessus dans leurs papiers respectifs dans les deux langues jusqu'à la prochaine assemblée de la législature.

A VENDRE par le soussigné les propriétés de valeur qui suivent, pour lesquelles on donnera des titres incontestables, savoir :—
1° Une maison et un emplacement, rue Platon, Trois-Rivières, ci-devant appartenant à Philip Burns, écuyer, dont on pourra donner un titre du shérif ; la maison a environ 50 pieds sur 22, et est dans un des meilleurs postes et des plus commodités pour les affaires dans le bourg, ayant d'excellentes caves, magasins, suite à l'épave du feu, étable, &c. &c.
2° Un emplacement contenant environ un acre de terrain en superficie, avec une maison, étables et un hangar à blé et érigés, situé dans la paroisse de Machiche, une des meilleures paroisses à blé du district, et qui a été occupé depuis plusieurs années comme magasin de campagne.
3° Une très-bonne maison et emplacement dans la paroisse de la Rivière du Loup, presque vis-à-vis l'église, situés aussi dans une très-bonne partie du pays pour le blé, et la situation en est des meilleures de la paroisse pour les affaires.
4° Deux terres dans le Haut-Canada, dans le township de Maryburg, comté du Prince Edward, Midland District, no. 9, du côté du lac, et à une petite distance de Kingston. Ces terres ont environ 100 acres chacune, dont la moitié a peu près été défrichée, ayant un verger, &c. ; le sol est d'une qualité supérieure et la situation d'excellente.
5° Un morceau de terre, contenant 200 acres, situé dans le township de Hamilton, dans le comté de Northumberland, Home District, lot no. 17, dans la sixième concession.
Pour plus amples particularités, s'adresser à JOHN GRANT, Trois-Rivières, 28 sept. 1829.

AVIS. Les soussignés s'adresseront à la législature provinciale dans sa prochaine session, pour en obtenir le privilège d'établir une traverse avec deux ou plusieurs Horre-Batts, (bateaux menés par des chevaux,) sur la rivière des Prairies, entre l'île de Montréal et l'île Jésus et vice-versa, à cette partie de la dite île de Montréal, dans la paroisse de Saint-Laurent, communément appelée l'Abord-à-Plouff, et à cette partie de la dite île Jésus qui en est vis-à-vis.—
Ils supplient la législature de leur accorder le dit privilège exclusivement pour l'érection de dix arpents au dessus et dix arpents au dessous de l'embarquement de chaque côté de la dite rivière des Prairies aux lieux susdits.
Ils demandent pour droit de traverse les sommes suivantes :
Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues, chargé ou non chargé, avec un cocher et quatre personnes, ou moins, tiré par deux chevaux ou autre bête, dix deniers.
Pour chaque chariot ou autre voiture à quatre roues, huit deniers.
Pour chaque chaise, calèche, cabriolet à deux roues, cariole ou autre voiture semblable, avec cocher et deux personnes, ou moins, tiré par deux chevaux ou autres bêtes, cinq deniers. Et tiré par un cheval ou autre bête, quatre deniers. Et trois deniers seulement si la voiture est chargée de bois de chauffage pour le marché de Montréal.
Pour chaque personne à pied 1 denier.
Pour chaque cheval, jument, mule ou autre bête semblable, deux deniers.
Pour chaque personne à cheval, trois deniers.
Pour chaque taureau, bouc, vache et autre bête à corne de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi.
Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, un demi denier.
PASCAL PARSILLIER LACHAPPELLE, FRANCOIS KENNEVILLE, Montréal, 1er décembre 1829.

LES COMMISSAIRES de la Compagnie du Canada donnent par le présent avis, qu'ils ont reçu l'autorité nécessaire pour passer des contrats avec toutes les personnes qui ont acquis des terres desdits commissaires, et cela en vertu des dispositions de l'Acte du Parlement, G. Geo. 4. chap. 51.
Ils espèrent que l'avis précédent fera disparaître tous doutes qui peuvent avoir existé jusqu'à présent existé, touchant la sûreté de ceux qui acquièrent de la compagnie.
Les détenteurs des papiers qui ont coutume d'insérer les annonces de la Compagnie, voudront bien publier l'avis ci-dessus pendant trois mois.
Bureau de la Compagnie du Canada, York Co. 1829.

A VENDRE. Un beau moulin à scies situé sur la Rivière Duchêne, en la paroisse et seigneurie Saint-Jean Deschallons, district de Québec, distance d'environ vingt arpents du fief Saint-Laurent, faisant moulin douze scies, avec tous ses accessoires, deux bâtiments ou maisons en bois à l'usage des personnes employées au moulin, étables et autres dépendances commodément et avantageuses, le tout en bon ordre et bâti en 1827. Il y a un chemin pour voitures les bois ou fluxe, et ils peuvent aussi être conduits par la rivière sur laquelle est construit le moulin et sans frais. Le fleuve en cet endroit, est un bon et sûr mouillage pour les vaisseaux de mer, qui, en aucun temps de la navigation, peuvent y charger et prendre les bois.
Le propriétaire soussigné, offre de fournir, pour l'usage du moulin à la saison prochaine, la quantité de dit ou onze mille billets.
Il sera accordé, avec des sûretés, des termes de paiement.
Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, à Saint-Pierre l'Eschoppe, et à Monsieur François Buteau, marchand, Basse-Ville de Québec. JOSEPH DIONNE, Saint-Pierre, 12 décembre 1829.

AVIS PUBLIC—EUSTACHE NICOLAS LAMARCAZ Dumont, écuyer, seigneur de St. Eustache, s'adresse au parlement prochain pour obtenir le privilège d'ériger un PONT DE PÉAGE, avec assez d'espace entre les piliers pour laisser passer de grands radeaux (cargues) et un Pont Levé, lorsque la chose sera nécessaire, sur la Rivière des Prairies entre l'île de Montréal et l'île Jésus, et au près de la Grande Pointe, communément appelée l'Abord à Plouff, entre les paroisses de St. Laurent et de St. Martin, avec une maison de péage au-dessus et au-dessous du dit Pont, et demandera les taxes de péage suivants :—
Pour chaque voiture à quatre roues ou voiture de luxe, 26s.
Pour chaque calèche, gig ou cariole, tiré par deux chevaux 15s ; tiré par un seul cheval 14s. Pour chaque charrette, traireux ou autres voitures semblables tirés par deux chevaux ou autres bêtes de somme, 12s ; tirés par un cheval ou autre bête de somme 10s. Pour chaque personne à pied, 4d. Pour chaque bête de somme, 6d. Pour chaque taureau, bœuf ou vache, 2d. Pour chaque chèvre, mouton, veau ou cochon, 2d.
St. Eustache 5 septembre 1829.

AVIS—Le commerce que faisaient ci-devant les soussignés, sous les noms et raison de Melvin et Barnes, est de ce jour dissout par consentement mutuel. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de payer immédiatement entre les mains de Robert Melvin, qui est dûment autorisé à donner quittance et à régler les affaires de la société.
18 novembre 1829. ROBT MELVIN, JAMES BARNES.

INSTRUCTION DU SOIR—M. W. MARS-INDEN informe respectueusement le public qu'il se propose d'ouvrir une école du soir à la maison de l'École Nationale, LUNDI prochain, pour l'instruction de la jeunesse dans les différentes branches d'éducation classique et mathématique, comprenant ce qu'il est nécessaire de savoir pour les affaires de commerce et autres.
Maison de l'École Nationale, 9 nov. 1829.

LES soussignés ont transporté leur comptoir dans la maison neuve de M. F. Buteau, rue St. Jacques, près du quai d'Atkinson.
Québec, 4 mai 1829. McLEAN & ECKART.

A VENDRE chez NEILSON & COWAN, no. 3 rue La Montagne :—
Ange Conducteur 12mo.
Do do gros caractères,
Manuel du Chrétien 18mo.
Paroissien Romain 18mo.
Quinzaine de Pâques 2 vol.
Le Secrétaire Français 2 vol.
Lettres de Colbert 2 vol.
Tableaux de la Messe
Pensez-y bien
De vis illustribus, avec un Dictionnaire des mots y compris
Siret, Eléments de la grammaire anglaise
De Rivarol, Dictionnaire classique de la langue française
Petit Dictionnaire de Laveaux
Grand do do 2 vol.
Petit Dictionnaire de l'Académie 2 vol.
Manuel des ménages
Manuel du menuisier 2 vol.
Manuel du charpentier
Chansons de Beranger
Manuel de Santé
Comptes faits de Barrême
Magasin des Enfants, par madame le Prince de Beaumont 4 vol.
Les jeunes voyageurs, ou lettres sur la France ornées de 88 belles gravures 6 tomes
Voyage en Egypte et en Syrie 5 tomes
La Chaumière indienne
Petites études de la nature, ornées de figures
L'Ami des Enfants par Berquin, orné de figures 12 tomes
Nouveaux Contes des Fées, figures 4 tomes
L'Imagination, Poèmes, par Delille, 2 tomes
Le Bouffon de la jeunesse, orné de 134 figures 4 tomes
Les Jeux des Quatre Saisons, ornés de 16 sujets
Théâtre de Florian, figures 3 tomes
Histoire de Du Guesclin, 2 tom
Le jeune voyageur en Egypte et en Nubie, belles gravures
Florence Macarthy, Nouvelle Irlandaise de Lady Moore, 4 tom
Dictionnaire Géographique portatif, par Malte-Brun
Aimnach du Commerce de Paris et des principales villes du monde
Lettres sur la Grèce, par Savary, cartes &c.
Manuel des Emphytrotus, figures
Contrat Social, par Rousseau
Nouvelle mythologie de la jeunesse, ornée de 85 fig. 2 tom
Quelques-uns de ces livres sont à très bas prix.
12 octobre 1829.

AVIS est par le présent donné que les propriétaires du bateau à touer de Montréal s'adresseront à la législature, à la prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation pour les incorporer sous le nom de " Association de Navigation de Québec et de Montréal, par la vapeur."
Par ordre JOHN TORRANCE, agent et trésorier.
Montréal, 10 novembre 1829.

AGENCE PARLEMENTAIRE—Le soussigné offre ses services à tous ceux qui pourront avoir besoin de son agence, pendant la session prochaine du parlement provincial, soit pour dresser et grosser des requêtes et mémoires, suggérer les meilleurs moyens, et désigner ce qui est requis pour en obtenir les objets ; soit pour dresser les rapports, les comptes, et les esquisses, qu'on aura besoin de présenter aux deux chambres, ou aux comités d'icelles, &c. Les lettres de vent être adressées.
Québec, 7 décembre 1829. S. H. WILCOCKE, Office chez M. PLANTÉ, N. P. rue Huade.

BANQUE DE QUEBEC—AVIS Public est par le présent donné qu'on requiert à la Banque le montant (non payé) pour compléter le versement du fond capital en entier de la Banque de Québec, en deux paiements égaux savoir :
Dix par cent (ou deux louis dix chelins par action) le 1er février prochain.
Dix par cent (ou deux louis dix chelins par action) le 1er août prochain.
Par ordre des directeurs, NOAH FREER, caissier.
Québec, 1 décembre 1829.

RECEMENT publié par Messrs. E. R. FABRE et Co., à Montréal, et à vendre par NEILSON & COWAN, prix, relié en mouton, 2s. 6d.—en toile 2s.
LE MAITRE FRANCAIS ; ou nouvelle méthode pour apprendre à bien lire et à bien orthographier, avec des remarques pour rendre la lecture et la prononciation aisée à l'écolier. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.
50 novembre 1829. ROBT. SMITH, n° 12 rue du Palais.

RECEMENT PUBLIE par NEILSON & COWAN, et à vendre par eux, n° 5, rue Lamontagne, prix 4s, relié—
Traité d'ARITHMETIQUE pour l'usage des écoles. Par JEA ANTOINE BOUTHILLIER—Deuxième édition, revue augmentée par l'auteur.
On peut aussi se procurer l'ouvrage ci-dessus chez MM. I. R. FABRE & Co., Montréal.
26 novembre 1829.

LE soussigné étant sur le point de faire son voyage annuel en Angleterre, pour y choisir son assortiment ordinaire de imprimés, prend la liberté de demander à ceux qui doivent de payer leurs comptes avant le 1er janvier, et il espère que tous feront en sorte d'être prêts à le faire à ce temps, sans faute.
ROBT. SMITH, n° 12 rue du Palais, 2 décembre 1829.

NOTICE—Le soussigné s'étant retiré des affaires de commerce comme Encanteur, prie les imprimés pas et voulant clore les comptes d'icelui, prie tous ceux qui lui doivent de ces anciens comptes d'en faire le paiement sans délai et de ne pas l'obliger à poursuivre.
Le soussigné saisit cette occasion pour témoigner sa reconnaissance à ses concitoyens et à messieurs les marchands, tant de campagne que de la ville, pour leur encouragement libéral envers lui pendant son négoce, comme encanteur, et les prie d'agréer ses plus sincères remerciements.
Québec, 5 décembre 1829. JONATHAN WURTELE, l'imprimeur royal des Indes.

STATUTS PROVINCIAUX—Imprimés par l'imprimeur royal des Indes.
On peut avoir à bas prix, les STATUTS, en français et en anglais, au magasin du soussigné.—On les vend complets, (en chés ou reliés) ou par sessions. Les actes régissent le commerce se vendent séparément, ainsi que le nouvel acte de la représentation.
Les ordonnances du gouverneur en conseil.
Les actes du parlement impérial, relatifs à cette province.
Les Index complets des ordonnances et statuts, publiés par autorité.
Règles de pratique de la cour d'appel, ainsi que les édits français, vol. in 4to.
Québec, 20 oct. THOS. CARY, & Co.
On peut se procurer les ouvrages ci-dessus, à Montréal, chez MM. E. R. FABRE & Co., Aux Trois-Rivières, chez H. F. HUGHES, écuyer.

LES soussignés étant appointés exécuteurs testaments de feu M. JAMES MEASAM, donnent avis à ceux qui ont des comptes à rendre la dite succession de les présenter pour en recevoir le montant et à ceux qui doivent à cette succession de payer sans délai.
GEORGE WELLING, JOS. MEASAM.
Québec, 15 avril 1829.

LES soussignés exécuteurs testamentaires de l'honorable William Burns, requièrent par le présent toutes personnes endettées envers le défunt de payer leurs comptes et peufs à l'honorable John Stewart, un des exécuteurs soussignés qui est dûment autorisé à recevoir le paiement d'icelles et à donner quittance ; et ceux qui ont des créances contre le dit William Burns sont priés de les présenter au dit John Stewart pour liquidation.
J. W. WOOLSEY, N. BELL, J. STEWART.

PRIX DES AVERTISSEMENTS. Dans une Ligne, 1ère. Insertion, chaque Insertion SIX lignes et au-dessous, 2s. 6d. 7jd. 10 lignes et au-dessous, 3s. 4d. 10d. Aude-l'ordre diligentes, 10s. 4d. par ligne d. par ligne. Dans deux Langues. Le double des taxes ci-dessus.

Les Avertissements sans directions écrites sont insérés dans deux Langues jusqu'à contre-ordre et sont chargés de leur coût. Les Ordres pour continuer les Avertissements doivent en être, et livrés MARDI AU SOIR au plus tard. Les Avertissements longs, ou qui demandent à être traduits envoyés après le MERCREDI, ne paraîtront point dans deux Langues, dans le papier du lendemain. Il ne sera reçu aucun Avertissement après DIX Heures jour de la Publication de la Gazette.

Les Avertissements de personnes qui n'ont pas été Bur des Comptes ouverts qu'ils régissent à la première demande, sont vent être payés d'avance.
Les Messieurs suivants sont Agents pour la Gazette de Québec :
HERCULE OLIVIER, Maître de Poste, Berthier.
EDWARD L. HAYDEN, Maître de Poste, Wm. Henry.
E. R. FABRE & Co. Montréal.
DE T. BOUTHILLIER, Maître de Poste, St. Hyacinthe.
F. T. MIGNAULT, Maître de Poste, St. Denis.

Imprimée et publiée par S. NEILSON, no. 5, rue la Montagne. Prix 20s. par an.